

# RAPPORT 20 D'ACTIVITE 25



  
**Cénaldi**  
Légumes de plein champ pour l'industrie





## Sommaire

Qui sommes- nous ?	1
L'AOP Cénaldi et son réseau d'influence	2
Services aux adhérents et réunions statutaires	3
Partager les responsabilités et recréer du lien	4
La démarche les Légumiers de Demain	5
Le PARSADA continue	6
Evolutions de l'OCM	7
Nouvelle PAC 2028-34	8
Les actions du Cénaldi et autres actualités	9
L'activité politique française	11
<b>La production de légumes pour l'industrie en 2025 : données techniques et économiques</b>	<b>12</b>
Le contexte économique	13
La production globale des légumes pour l'industrie	16
Les haricots	19
Les pois	21
Les flageolets	23
Les épinards	24
Les jeunes carottes	25
Les grosses carottes	26
Les salsifis	27
Les navets et les choux-fleurs	28
Les autres légumes	29
Résumé de la campagne 2025	30
Les prévisions de la campagne 2026	31

# Qui sommes-nous ?

L'AOP Cénaldi est l'Association des Organisations de Producteurs (OP) de légumes de plein champ pour l'industrie et faisant l'objet d'un contrat avant campagne, à l'exclusion des tomates, champignons, choux à choucroute et maïs doux. Elle est reconnue par le ministère de l'agriculture en tant qu'AOP Nationale et cette reconnaissance a été confirmée suite au contrôle par les services de FranceAgriMer en 2025.

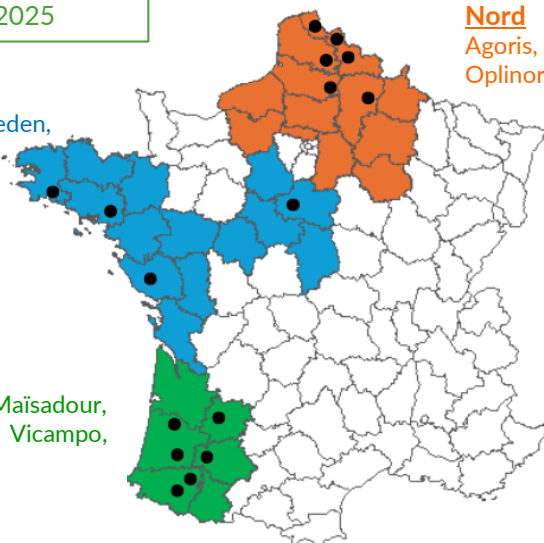
## Les adhérents en 2025

### Grand-Ouest

ADPLC, Cavac, Eureden, Terres de l'Ouest

### Sud-Ouest :

Euralis, Lur Berri, Maïsadour, Terres du Sud, Vicampo, Vivadour



### Nord

Agoris, Coopavril, Expandis, OP L Vert, Oplinord, OP Vallée de la Lys

En 2025, l'AOP Cénaldi c'est :

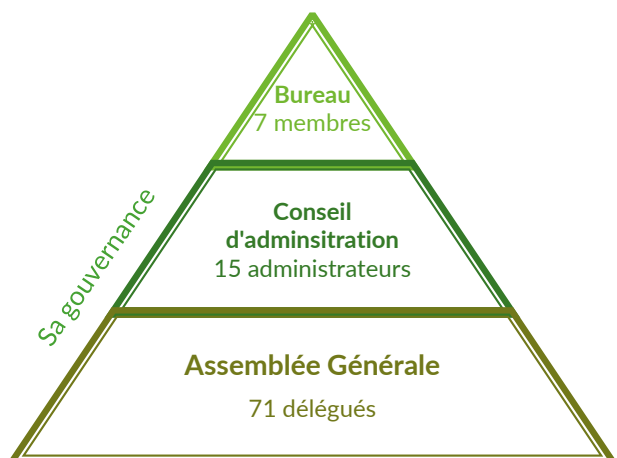
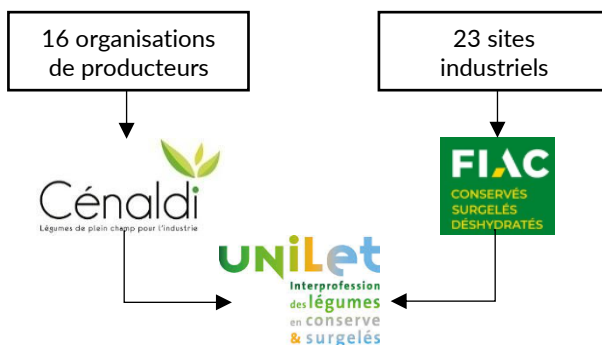
- 16 organisations adhérentes
- 3 568 exploitations
- 55 500 ha mis en culture
- 686 100 t nettes récoltées
- 210 M€ chiffre d'affaires

**Notre ambition :** Assurer la représentation et la défense de nos membres

### Nos missions :

- Fédérer les organisations de producteurs de légumes pour l'industrie
- Réaliser le suivi quantitatif et économique de la production
- Défendre les intérêts des producteurs auprès des différentes instances nationales et européennes
- Informer et conseiller ses adhérents
- Gérer la section spécialisée Légumes destinés à la transformation du FMSE

L'AOP Cénaldi est le représentant de la production au sein de l'UNILET, interprofession des légumes en conserve et surgelés, et à ce titre l'interlocuteur privilégié des industriels présents en France, regroupés au sein de la FIAC.



### 4 salariés

**Directrice :** Delphine Pierron  
**Assistante de direction :** Anna Le Gall  
**Chargée de missions :** Fabienne Legrand  
**Chargé d'études :** Paul Fourcet

### Président

Bruno d'Hautefeuille (EUREDEN), Grand-Ouest

### Vice-présidents

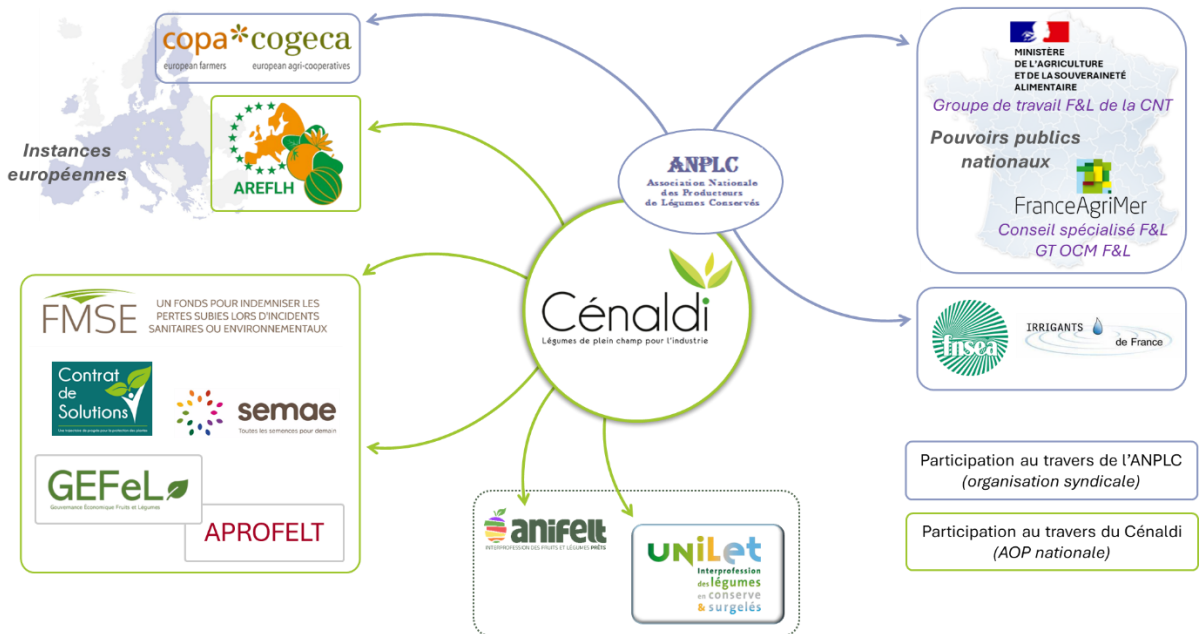
Matthieu Plouvier (EURALIS), Sud-Ouest  
 Dominique Vaesken (OPLINORD), Nord

# L'AOP Cénaldi et son réseau d'influence

En tant que membre de plusieurs organisations et au travers de ses participations dans différentes instances, l'AOP Cénaldi s'intègre dans un réseau lui permettant d'assurer ses missions, notamment la représentation des intérêts de ses adhérents, et d'être au cœur des échanges d'informations.

Compte tenu des spécificités de la production de légumes destinés à l'industrie, il est essentiel d'avoir une veille éclairée sur les évolutions réglementaires pour :

- anticiper sur leurs impacts potentiels pour notre secteur
- intervenir à tout niveau pour faire valoir nos enjeux et nos défis
- défendre notre production



**ANIFELT** : Association Nationale Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Transformés. **L'AOP Cénaldi est membre**

**ANPLC** : Association Nationale des Producteurs de Légumes Conservés (Association Spécialisée de la FNSEA). **L'ANPLC est une structure syndicale composée des mêmes membres que ceux de l'AOP Cénaldi**

**APROFELT** : Association des Producteurs Organisés de Fruits et Légumes Transformés. **L'AOP Cénaldi est membre**

**AREFLH** : Assemblée des Régions Européenne fruitières, légumières et horticoles. **L'AOP Cénaldi est membre**

**CNT** : Commission Nationale Technique du Conseil Supérieur d'Orientation et de Coordination de l'Economie Agricole et Alimentaire (statue sur la reconnaissance des organisations de producteurs). **L'ANPLC participe au groupe de travail F&L**

**Contrat de Solutions** : Association d'organisations agricoles pour une trajectoire de progrès pour la protection des plantes. **L'AOP Cénaldi est membre**

**COPA-COGECA** : Comité des Organisations Professionnelles Agricoles - Confédération Générale de la Coopération Agricole. **L'ANPLC participe au groupe de travail F&L**

**GEFeL** : Association de Gouvernance Economique des Fruits et Légumes. **L'AOP Cénaldi y est représentée via l'APROFELT qui est membre de GEFEL**

**FMSE** : Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental. **L'AOP Cénaldi est gestionnaire de la section légumes destinés à la transformation et membre de fait au conseil d'administration du FMSE**

**UNILET** : Interprofession des Légumes en Conserve et Surgelés (section spécialisée de l'Anifelt). **L'AOP Cénaldi est membre**

**SEMAE** : Interprofession des semences et plants. **L'AOP Cénaldi participe au conseil de la section potagère et florale comme représentant des utilisateurs de semences**

**FNSEA** : Fédération Nationale des syndicats d'Exploitants Agricoles. **L'ANPLC est membre en tant qu'association spécialisée**

**FranceAgriMer** : Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, office agricole. **L'ANPLC est membre du conseil spécialisé F&L**

**Irrigants de France** : Instance nationale représentant l'ensemble des agriculteurs irrigants sur le territoire français. **L'ANPLC est membre**

# 2025 - Services aux adhérents et réunions statutaires

## Communication & réseaux

Le Cénaldi répond aux sollicitations de ses adhérents, partenaires et extérieurs (administration publique, chambres d'agriculture, étudiants, journalistes) et leur transmet des données & statistiques concernant la filière.

Pour rester au contact de ses membres et parler au grand public, le Cénaldi communique via différents canaux :

- **Le site internet du Cénaldi** : [www.cenaldi.fr](http://www.cenaldi.fr)
  - Une partie publique informant sur les missions, les chiffres clés, la filière, l'actualité, les publications...
  - Une partie extranet dédiée aux adhérents pour échanger des données, télécharger des documents...
- **La lettre d'information mensuelle**
- **La page LinkedIn**

## Statistiques de la filière & suivi de la production



### Prévisions de début de campagne

Surface - Volumes - Rendements

### Listes de producteurs

- Nombre de producteurs
- Surfaces par département et par légume
- Turnover sur plusieurs années
- Cartographie

### Bilans économiques

- Moyennes nationales et résultats de chaque OP
- Pour tous les légumes : valeur nette agricole / ha payée aux producteurs
- Pois, haricots et flageolets : règlement industriel / tonne payée par les industriels aux OP
- Indicateurs interprofessionnels : Indice du produit agricole à l'hectare et prix des transactions industrielles pour l'ensemble pois, haricots, flageolets, épinards et jeunes carottes

### Résultats de récolte hebdomadaires pour les POIS - HARICOTS - FLAGEOLETS

juin -----> octobre

Cumul hebdomadaire  
Surfaces - Volumes - Rendements



- Synthèses hebdomadaires par bassin de production
- Comparaison des volumes réels VS attendus
- Suivi de campagne & bilan sanitaire

## Veille réglementaire et conseils

- Suivi des évolutions réglementaires au niveau national et européen
- Analyse des textes, informations des adhérents et interventions éventuelles auprès des pouvoirs publics
- Conseil sur la contractualisation, la reconnaissance en organisations de producteurs et sur les programmes opérationnels

## Evènements & rencontres

- Participation aux AG des organisations adhérentes
- Réunions régionales
- Rencontre entre producteurs du Nord de la France, du Royaume-Uni, de la Belgique et des Pays-Bas
- Visite terrain pour le ministère et FranceAgriMer
- Participation visite SRAL Nouvelle Aquitaine

## Réunions statutaires

- 1 Assemblée Générale Extraordinaire et 1 Assemblée Générale Ordinaire
- 5 réunions du Conseil d'administration et 7 réunions de bureau

## Une gouvernance partagée

Depuis sa nomination comme président du Cénaldi en juin 2025, Bruno d'Hautefeuille met en place sa vision de la **gouvernance partagée**, en collaboration avec les membres du Conseil d'Administration et les opérationnels du Cénaldi. Sa volonté est que **la présidence du Cénaldi ne repose plus sur les épaules d'une seule personne** de manière à soulager la fonction, la rendre plus attractive et faciliter la rotation des bassins pour l'assumer. Pour cela, il a commencé par s'entourer de deux vice-présidents, pour que chaque bassin de production soit équitablement représenté :

- **Bruno d'Hautefeuille** (au centre sur la photo), Vice-Président de l'OP légumes Eureden en Bretagne, Président du Cénaldi et **représentant du Bassin Grand-Ouest**
- **Matthieu Plouvier** (à gauche sur la photo), administrateur de l'OP Euralis en Nouvelle Aquitaine, vice-président et **représentant du Bassin Sud-Ouest**
- **Dominique Vaesken** (à droite sur la photo), Président de l'OP OPLINORD dans les Hauts de France et **représentant du Bassin Nord**



Toujours dans l'objectif d'une **représentation partagée**, chaque membre du Conseil d'Administration s'est exprimé sur son envie de représenter le Cénaldi et l'ANPLC au sein des différents organismes dans lesquels les deux structures siègent (Anifelt, FMSE, Contrats de solutions, FNSEA, Irrigants de France...).

## Le Cénaldi à vos côtés

**Pour redynamiser l'engagement des adhérents** au sein du Cénaldi et **renforcer le lien** de l'équipe opérationnelle avec les trois bassins de production, le président du Cénaldi, accompagné des deux vice-présidents et de la directrice du Cénaldi, Delphine Pierron, a entamé un « Tour des Régions ».

L'évènement se déroule dans chaque bassin de production et se décompose en deux temps. Une première partie est dédiée au Cénaldi avec comme priorités :

- **Clarifier** : rappeler l'ADN du Cénaldi, son rôle, son champ d'action, ses ambitions mais aussi ses différences et complémentarités avec l'Unilet
- **Faire connaître** : dédier une journée aux adhérents pour présenter les visages autant que les missions du Cénaldi
- **Faire agir** : faire prendre conscience de l'importance des remontées d'informations des adhérents pour permettre au Cénaldi d'accomplir l'ensemble de ses missions, notamment représenter et défendre la filière
- **Mobiliser** : présenter la nouvelle gouvernance, les engagements de chacun et appeler à l'engagement des adhérents

La deuxième partie de l'évènement est consacrée à un thème spécifique choisi par le bassin de production.

En novembre 2025, les adhérents du Nord se sont retrouvés à la Cité de l'Agriculture d'Arras pour discuter de l'écosystème entourant le carbone. Pour le Grand-Ouest, la journée a été organisée fin mars 2026 à la Chambre d'Agriculture de Bretagne à Rennes et a permis la (re)découverte des paiements pour services environnementaux.

Pour le bassin Sud-Ouest, l'évènement sera organisé lorsque les fusions de coopératives en cours seront finalisées.

  
Le Cénaldi  
à vos côtés

redynamiser  
évolution  
fonctionnement  
passation regroupement  
investissement  
organisation coopératif  
engagement  
implication relayer  
pérennisation  
représentation renouvellement  
partage réflexion  
motivation gouvernance

# 2025 – La démarche Les Légumiers de Demain

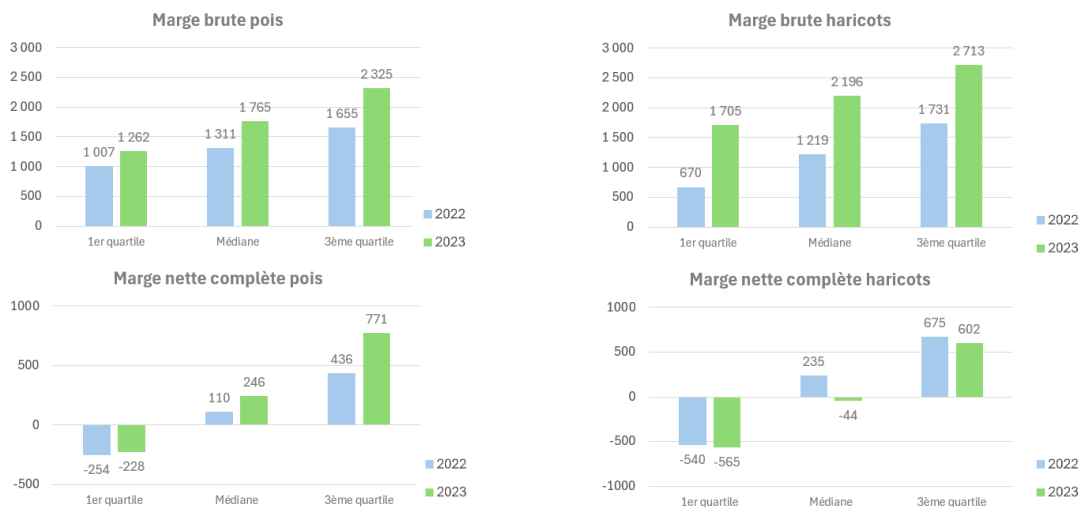
## Indicateurs

Le Cénaldi et les OP poursuivent leur contribution pour récupérer les indicateurs nécessaires au suivi de la démarche des Légumiers de Demain et qui relèvent de l'amont agricole.

### ⇒ Indicateur de la rémunération des producteurs de légumes pour l'industrie

Une étude a été confiée à CERFrance pour évaluer et analyser la situation économique de l'atelier légumes pour l'industrie dans les exploitations. Un comité de pilotage composé de producteurs et de responsables d'OP a permis de valider les propositions de CERFrance (échantillon, hypothèses d'affectation des charges de structures, résultats et analyses).

Cette étude, portant sur les campagnes 2022 et 2023, permet d'avoir le détail des coûts de production incluant les charges variables, les charges de structures et les charges supplétives (rémunération de la main d'œuvre non salariée et du capital) et de calculer les marges brute et nette.



L'objectif fixé dans la démarche des Légumiers de Demain est d'atteindre 75 % des exploitations ayant une marge nette complète de la production de légumes supérieure à 0 €. L'étude nous indique que pour 2023 (comme pour 2021), 70 % des exploitations étaient dans cette situation contre 52 % en 2022, essentiellement en raison des très mauvaises performances en haricots cette année-là.

### ⇒ Indicateur du maintien du nombre d'exploitations produisant des légumes pour l'industrie

La filière des légumes destinés à l'industrie s'attache à pérenniser la production légumière à l'échelle nationale. Dans ce but, le nombre d'exploitations est suivi par le Cénaldi, années après années, d'après les listes producteurs fournies par ses 16 adhérents. Une analyse fine de l'évolution du nombre d'exploitations et de leur turn-over a été réalisée en comparant les années 2022, 2023, 2024 et 2025.

Cette analyse a notamment permis d'identifier un socle de 2 265 exploitations présentes chacune des 4 années, sur un total de 5 291 exploitations ayant produits au moins une fois des légumes sur cette période.

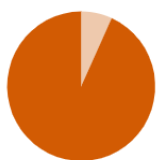
### ⇒ Indicateur des exploitations engagées dans une démarche environnementale

Cet indicateur permet de suivre l'engagement des légumiers à protéger la biodiversité et les écosystèmes. **En 2025, 91% des exploitations adhérentes au Cénaldi sont engagées.**

Parmi les 3 254 exploitations engagées, la répartition des certifications est la suivante



Grand-Ouest 91 %



Nord 96 %



Sud-Ouest 80 %

% d'exploitations certifiées par bassin

16 %



6 %



5 %



4 %



2 %



1 %

critTERRES ET ZRP

## 2025 - Le PARSADA continue

### Plan d'action stratégique pour l'Anticipation du potentiel Retrait européen des Substances Actives et le Développement des techniques Alternatives pour la protection des cultures

Depuis son lancement en 2023, ce dispositif a bénéficié d'un financement de **196 M d'euros** au titre de la planification écologique. Il a permis de valider **14 plans d'actions** dès 2024, dont les projets **1<sup>er</sup> DECCLIC** et **ACOMPLI** portés par l'Unilet.

✓ Le projet **1<sup>er</sup> DECCLIC** explore de nouvelles pistes pour **réduire la dépendance aux herbicides** sur de nombreuses cultures, dont le haricot. En 2025, la compatibilité d'un semis en poquet a été testée avec l'utilisation des bineuses nouvelle génération pour désherber sur le rang. Les résultats ont été obtenus dans un contexte de faible enherbement. Ils confirment la faisabilité technique du dispositif sur haricot, la compatibilité avec la récolte mécanique et son potentiel agronomique. Reste à conforter ces résultats dans un contexte de forte pression d'enherbement et de vérifier la faisabilité économique de l'itinéraire.

✓ Le projet **ACOMPLI** vise à **développer des outils et méthodes de protection des cultures contre les lépidoptères** ravageurs en interfilières. Dès sa première année, plus de 330 pièges ont été déployés, renforçant le suivi de 7 espèces de lépidoptères. Un réseau national harmonisé de surveillance associant plus de 450 sites a également été mis en place pour suivre *Helicoverpa armigera*. En parallèle, des travaux ont été engagés sur la construction de futurs indicateurs d'aide à l'anticipation et à la décision, notamment avec l'appui de travaux de modélisation.

✓ En 2025, la deuxième vague du PARSADA a permis de doter 28 nouveaux plans d'action d'un financement, parmi lesquels **IPSEELON**, qui associe l'Unilet aux filières des grandes cultures :



✗ Le projet **SCLEROSTEP**, sur les **stratégies de protection contre la sclérotinose**, a reçu un avis défavorable du Comité Scientifique et Technique. Il a été redéposé début 2026 après sa refonte pour être plus innovant et plus ambitieux avec une **nécessaire implication des organisations de producteurs et des transformateurs**.

### Les autres projets (hors PARSADA)

💡 L'interprofession est porteuse d'un projet ambitieux d'expérimentations sur le changement climatique qui souhaite explorer plusieurs axes : gestion de l'eau, pilotage de l'irrigation, leviers d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. Malgré son intérêt, ce projet ne trouve cependant pas de guichet pour son financement. L'Unilet en a donc extrait une action et s'associe avec l'INRAE de Dijon pour évaluer la sensibilité variétale au stress hydrique en pois et haricot/flageolet. Une demande CASDAR a été déposée en janvier 2026 pour soutenir ce projet (SERENA).

## 2025 – Evolutions de l'OCM

### ⚠ Modifications des règlements européens (EU) No 1308/2013, No 2021/2115 et No 2021/2116 ⚠

Motivée par la guerre en Ukraine et la crise sanitaire COVID-19, la Commission Européenne a élaboré une série de propositions pour modifier l'organisation commune des marchés, avec l'objectif de renforcer la position des agriculteurs dans les négociations dans la chaîne agroalimentaire et d'améliorer la compétitivité et la résilience du secteur agricole européen.

Le Conseil Européen, le Parlement et la Commission Européenne sont parvenus à un compromis (accord trilogue) qui pourrait être adopté prochainement et implique d'importants changements :

#### Evolution des Organisations de Producteurs (OP) et des Associations d'Organisation de Producteurs (AOP)

- **Règles de contractualisation étendues à tous les secteurs**
- **OP multi-sectorielles** avec une reconnaissance possible dans plusieurs des 24 secteurs définis par l'article 1 (céréales, riz, sucre, fourrages séchés, semences, houblon, lin & chanvre, fruits & légumes, viande bovine...)
- **Extension des dérogations au droit de la concurrence, jusque-là réservées aux OP reconnues, aux structures agricoles non reconnues OP** mais ayant fait une demande de reconnaissance pour une durée allant jusqu'à 5 ans (actions autorisées : planification de la production, optimisation des coûts de production, commercialisation et négociation des contrats)
- **Possibilité pour les membres d'OP d'entrer en contact avec les acheteurs**, si les statuts de l'OP les y autorisent et à conditions que cela ne nuise pas aux activités de l'OP
- **Adhésion des producteurs possible à plusieurs OP tant que les produits couverts par les OP peuvent être distingués** par leurs caractéristiques ou par leur usage final (dont la transformation)
- **Dans le cadre des dérogations à la concurrence : limitation de la représentativité des AOP à 36 % des volumes nationaux** si elles veulent déroger au droit de la concurrence, notamment pour négocier les contrats

#### Financements européens et programmes opérationnels (PO)

- **Financement à 60 %** pour les OP présentent dans des pays avec un **degré d'organisation < 10 % durant 3 années consécutives**
- **Financement à 70 %** pour les **jeunes agriculteurs** rejoignant une OP pour la première fois
- **Financement à 70 %** pour les OP touchées par un **aléa ayant entraîné une perte > 30 % de la production**
- **Utilisation jusqu'à 6 % de l'enveloppe paiements directs** pour financer des PO dans d'autres secteurs

#### Les prochaines étapes

- Adoption du projet de règlement par le Parlement Européen et le Conseil
- Entrée en vigueur 20 jours après sa publication, sauf pour quelques dispositions

#### Autres actions sur les Programmes Opérationnels

Indépendamment des évolutions européennes de l'OCM, le Cénaldi a mené un travail pour rendre éligible aux zones vulnérables la mesure 3.5.2 « Intercultures permettant la lutte contre l'érosion, l'assainissement et l'amendement des sols, en zones vulnérables et non vulnérables ». L'objectif est d'inciter, en zones vulnérables, la mise en place de couverts d'interculture mieux-disants avant la culture de légume.

Les coûts éligibles sont :

- L'achat et la mise en place d'un mélange de semence (au moins 3 espèces)
- La mécanisation pour l'implantation, la destruction et l'enfouissement du couvert

Compte tenu des obligations existantes dans les programmes d'actions régionaux nitrates et des durées d'implantation variables dans chaque région, c'est le surcoût que représente la mise en place de la pratique vertueuse en zone vulnérable qui a pu être rendu éligible.

En zone vulnérable, le coût forfaitaire de la mise en place d'un couvert standard a été estimé à **51 €/ha**. En zone vulnérable, sa mise en place est nécessairement plus coûteuse. **Le montant éligible correspondant au surcoût est donc calculé en déduisant du coût total de l'action le montant forfaitaire de 51 €/ha.**

→ Retrouvez les actions du Cénaldi sur l'OCM en bas de la page 8

## 2025 – Nouvelle PAC 2028-34

Le projet de Cadre Financier Pluriannuel (CFP) pour la période 2028-34 a été présenté le 16 juillet 2025 par la Commission Européenne. Cette proposition dote l'Europe d'une enveloppe globale de plus de 2 000 milliards d'euros pour renforcer sa souveraineté, stimuler sa compétitivité et accroître sa résilience, tout en faisant face aux différentes crises géopolitiques, économiques et sanitaires et à l'augmentation des besoins de financement.

Cette nouvelle formule reprend les principes clés de la PAC exposés dans la communication « Une vision pour l'agriculture et l'alimentation » du 19 février 2025. Elle se veut plus simple, plus flexible et plus efficace pour assurer ses objectifs de stabilisation de revenus, de renforcement de l'attractivité, de protection de l'environnement et de gestion des risques.

### Les principales évolutions de la PAC 2028-2034

- Budget en baisse à **300 Mds d'€** intégrés dans un fond unique.
- **Plan de Partenariat Nationaux et Régionaux (PPNR)** élaborés par les Etats Membres répondant à leurs propres spécificités et alignés sur les recommandations de la PAC.
- Modalités de financements :
  - **Fusion du Feaga** (Fonds Européen Agricole de Garantie) et du **Feader** (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) **au sein d'un fonds unique** pour simplifier la gestion et éviter les chevauchements
  - **Obligation de co-financement plus important par les Etats-Membres**
  - **Synergie possible et complémentarité avec les autres programmes d'aides** (fonds européen pour la compétitivité, programme cadre de recherche, politique de cohésion, politique climatique et environnementale)
  - **Un Fonds de réserve de 6,3 Mds d'€** pour la promotion des produits agricoles, les interventions de crise et le filet de sécurité en cas de perturbation du marché
- **La plupart des outils financiers de la PAC actuels sont repris**, y compris les soutiens sectoriels tels que les programmes opérationnels. Le renouvellement des générations est particulièrement pris en compte avec un renforcement des soutiens aux jeunes agriculteurs. Les aides aux revenus basées sur les surfaces seront dégressives et plafonnées.

### Notre analyse

- La fusion de fonds destinés à couvrir des objectifs distincts risque de faire perdre en lisibilité.
- Le recours à des Plans nationaux et régionaux correspond à une renationalisation de la PAC qui pourrait générer des distorsions de concurrence entre Etats Membres.
- L'obligation d'un cofinancement des pouvoirs publics nationaux pour les interventions sectorielles (dont les Programmes Opérationnels) est insuffisamment encadrée pour sécuriser les organisations de producteurs et garantir l'absence de distorsions de concurrence entre Etats Membres. Par ailleurs, la gestion des programmes transnationaux serait difficile, voire impossible.
- L'absence de transition prévue entre la programmation actuelle et la future PAC ne permet pas de savoir comment les programmes opérationnels en cours seront financés au-delà de 2028.

### Les prochaines étapes pour une mise en œuvre de la PAC en 2028

- Adoption du CFP à l'unanimité par le Conseil de l'UE et approbation par le Parlement européen
- Elaboration et ratification des plans nationaux et régionaux de chaque Etat Membre
- Adaptation de la réglementation française en vigueur (création du PPNR français, conditions de mise en œuvre de la PAC, révision de l'OCM)

### Nos actions sur l'OCM et la PAC

- **Au niveau national** : Nous travaillons avec le ministère de l'agriculture et FranceAgriMer, en collaboration avec GEFeL pour contribuer aux positions nationales concernant les évolutions budgétaires et celles spécifiques aux programmes opérationnels. Via l'ANPLC, nous contribuons également aux positions de la FNSEA sur les points transversaux qui nous concernent le plus.
- **Au niveau européen** : Nous travaillons avec l'AREFLH sur des positions et des propositions de modification à porter, dans un premier temps, auprès de la Commission européenne. Nous avons aussi fourni des données sur les PO de nos membres pour alimenter les argumentaires. Des premiers contacts ont été pris avec Eric Sargiacomo, député européen rapporteur sur le règlement OCM. Nous travaillons aussi avec le groupe F&L du Copa-Cogeca.

# 2025 – Les actions du Cénaldi et autres actualités

## Lettre ouverte des producteurs de légumes de plein champ destinés à l'industrie

En marge des négociations, les producteurs de légumes de plein champ destinés à l'industrie de la transformation ont dénoncé la demande transversale de baisse de prix de la part des industriels dans une lettre ouverte cosignée avec les producteurs Belges et publiée début février 2026.

### Lettre ouverte des producteurs de légumes destinés à l'industrie

2 février 2026

#### Négociations commerciales 2026

#### Rien ne justifie une baisse des prix dans le secteur des légumes destinés à l'industrie

Les producteurs de légumes destinés à l'industrie de la conserve et du surgelé de France et de Belgique sont en colère. Les négociations annuelles en cours se passent mal, avec une demande de baisse de prix significative de la part de l'ensemble des industriels, qui peut dépasser 10%.

Nous ne comprenons pas qu'on nous demande d'évoluer dans nos pratiques et d'investir sans nous accorder les moyens financiers nécessaires pour le faire et reconnaître notre travail.

Nos cultures de plein champ et de saison, à proximité des outils industriels et cueillies à maturité pour fournir une qualité optimale, sont directement impactées par l'ensemble des aléas, qu'ils soient climatiques comme sanitaires.

Les contraintes réglementaires qui pèsent sur l'ensemble de l'agriculture nous concernent tout autant que les autres secteurs. La rarefaction des moyens de protection des cultures pénalise nos rendements, complique le respect des cahiers charges et augmente nos charges de main d'œuvre, notamment par l'augmentation du désherbage manuel avant récolte. La difficulté à accéder à l'irrigation indispensable pour garantir le bon développement des cultures aux stades critiques pénalise la régularité des approvisionnements des usines en quantité et en qualité.

Nous faisons les efforts nécessaires pour faire face à ces difficultés et nous adapter. Nous faisons évoluer nos pratiques, investissons, via nos organisations de producteurs, dans du matériel de précision, de désherbage mécanique, des outils d'aide à la décision. Nous développons les pratiques alternatives permettant de limiter les intrants chimiques.

Toujours plus de travail, toujours plus d'effort, toujours plus d'implication, c'est un service rendu qui mérite une rémunération !

Si l'indice des prix d'achat des moyens de production se stabilise, il reste très supérieur à son niveau de 2020, avant l'envolée de l'inflation. Et surtout, il ne reflète pas l'ensemble des charges des exploitations qui, elles, poursuivent leur progression. Ce coût inclut les engrais (et la menace imminente du MACF), la protection des cultures, les salaires, ainsi que tous les autres frais qui augmentent avec l'indice (coûts d'assurance, comptabilité, etc.).

La demande industrielle en volume, déjà en forte baisse en 2025, s'annonce à nouveau à un niveau historiquement faible pour la campagne 2026. Nous s'annoncent à l'accompagnement des clients dans cette réduction, malgré l'impact à la hausse sur nos charges de structures.

Mais pour nos entreprises agricoles dont l'équilibre économique est sévèrement ébranlé, une baisse des prix des légumes de plein champ serait un très mauvais signal. Nos producteurs se détourneraient de cette activité exigeante au profit d'autres productions à moindre risque, remettant en cause l'approvisionnement des usines et la souveraineté alimentaire.



## Dénoncer le manque de reconnaissance face aux efforts toujours plus importants des producteurs

Les producteurs rappellent qu'ils cultivent des légumes d'une qualité optimale car de plein champ, de saison et cueillis à maturité à proximité des outils industriels. Dans le même temps, la profession fait face à des contraintes règlementaires, des aléas climatiques et des difficultés techniques qui pénalisent la régularité de l'approvisionnement en usine.

Les producteurs s'adaptent en permanence, y compris aux exigences environnementales, mais sans forcément bénéficier d'une reconnaissance adaptée.

## Issues de la lettre ouverte

La lettre ouverte a été reprise par 8 journaux et republiée sur les réseaux sociaux (LinkedIn, X).

Elle a permis de ramener producteurs et industriels autour de la table des négociations dans un esprit plus constructif et avec une meilleure écoute.

Pour les Belges, la diffusion a été réalisée juste après la signature des contrats, ce qui en a limité la portée.

## Synchroniser les revendications entre voisins du Nord pour gagner en force

Les producteurs français souhaitent poursuivre les échanges avec leurs homologues nord-européens mais plus en amont dans la saison, avant même le début des négociations, de manière à mieux partager sur les situations de chacun et construire ensemble un agenda pour faire valoir leurs efforts.

**Les Echos** 05/02/2026  
Légumes en conserve et surgelés : les producteurs dénoncent la pression des industriels sur les prix

**Le Betterave** 10/02/2026  
LE BREF  
LES NÉGOCIATIONS SE PASSENT MAL  
Les producteurs de légumes destinés à l'industrie de la conserve et du surgelé de France (ADP Cénaldi) et leurs collègues belges sont en colère. Les négociations annuelles en cours se passent mal, avec une demande de baisse de prix significative de la part de l'ensemble des industriels, qui peut dépasser 10 %.

**ouest france** 07/02/2026  
Les producteurs de légumes sont « en colère »

**actuagri** 10/02/2026  
Brèves  
Négociations commerciales : les légumes en colère

**USA** 03/02/2026  
Négociations commerciales 2026 : les producteurs de légumes pour l'industrie dénoncent une pression « injustifiée » sur les prix

**AGRA PRESSE** 05/02/2026  
Légumes transformés : les négociations crispent les producteurs français et belges

**Twitter** Dominique Crepy @DomC.Twitt  
Le cri d'alarme des légumes. Les producteurs français et belges de légumes pour la conserve et le surgelé (3.900 exploitations en France) reçoivent, dans le cadre des négociations commerciales 2026, des demandes de baisse de prix dépassant 10% de la part des industriels. Les organisations Cénaldi, Ingro, Unigrow et Boerenbond, dans une lettre ouverte du 2 février, rappellent leurs contraintes : cultures exposées aux aléas climatiques, rarefaction des moyens de protection phytosanitaire qui pénalise les rendements et accroît le recours au désherbage manuel, difficulté d'accès à l'irrigation. Ils ont investi massivement dans du matériel de précision et des pratiques alternatives. L'indice des prix des moyens de production reste nettement supérieur à son niveau d'avant 2020.

## Démarche avec les OP du Sud-Ouest sur la mouche du semis

Les attaques de mouche de semis subies par toutes les OP du Sud-Ouest dès le début du printemps ont engendré une action collective associant les OP, le Cénaldi et l'Unilet :

- Une lettre a été adressée au bureau des fruits et Légumes du Ministère de l'Agriculture pour l'alerter sur l'impact fort sur les capacités de production, d'autant plus que le bassin de production du Sud-Ouest est de plus en plus fréquemment confronté à d'autres aléas, climatiques ou sanitaires : des périodes très humides, des chaleurs précoces, des orages violents, des vents de sable, une pression du ravageur héliothis (chenille foreuse de gousses) plus précoce et intense... et une infestation de datura (plante toxique) qui se développe dans un contexte de réduction de moyens de désherbage efficaces.
- Une visite sur le terrain a été organisée avec le chef du SRAL (Service Régionale de l'Alimentation) de Nouvelle Aquitaine pour qu'il puisse constater les dégâts et discuter avec les représentants de la filière de leur difficultés et attentes.



**Objet :** Infiltrations vertes – Attaques de mouche de semis : pertes majeures et compatibilité menacée dans le Sud-Ouest

**Madame la chef de bureau SRAL,**  
 Le Bureau légumes de votre chambre pour l'Industrie, et plus particulièrement les opérateurs du Sud-Ouest, souhaitent vous alerter sur une situation critique affectant le campagne actuelle de légumes verts destinés à la consommation et à l'exportation.

Depuis le début du printemps, nos cultures ont été sévèrement touchées par des attaques de mouche de semis (*Della platanis*), provoquant des pertes importantes dès la levée. Ces attaques précoces, associées à nos conditions climatiques, compromettent directement les volumes produits et fragilisent l'ensemble de la filière. Cette année, elle se manifeste particulièrement tôt, impactant dès fin mai début juin, à 200 ha avec plus de 20% de plants atteints, dépassant en outre 50% de perte de plants dans certaines parcelles.

Cette situation est aggravée par plusieurs facteurs techniques :

- Les mesures agromorphiques préconisées ne sont pas toujours applicables en fonction des conditions climatiques, alors que la mortalité du ravageur est très forte à des conditions agromorphiques tempêtes et humides, à la présence de matières végétales folles dans le sol et à une irrigation de semis tardive, conditions fréquemment réunies en semis précoces.
- En conséquence, les traitements de semences couvrent un intérêt essentiel de protection au stade critique de la levée. Ils jouent un rôle clé dans la vigueur des plantules, limitant une mortalité rapide et homogène et réduisant la période de vulnérabilité aux attaques de ravageur. Leur action protectrice s'étend, les jeunes plants sont encore vulnérables, plus sensible aux agressions précoces et donc moins capables d'atteindre des niveaux de rendement satisfaisants. Le seul traitement de semences possible actuellement est accordé en une délégation pour l'industrie (PAMM 1228889-UMI 01 RIA Val de l'ave le 10 Mars 2025 pour une durée de 120 jours à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025), mais qui nécessite un traitement de conditions météo très défavorable l'obtention sur un délai antérieur, ce qui rend son utilisation impossible dans une large zone du Sud-Ouest.
- L'alternative phytosanitaire disponible en remplacement du traitement de semence consiste en l'application d'un produit au semis, efficace à condition de mettre en œuvre et de le gérer de façon professionnelle, nécessitant pour protéger les cultures en cas de forte attaque et sécuriser les rendements agricoles.

44 rue d'Alsace – 75014 PARIS

## Réflexion Anifelt

La réflexion réalisée au sein de l'Anifelt avait pour objectif de définir une nouvelle stratégie claire, robuste et partagée pour l'interprofession. Après un diagnostic réalisé par des consultants, les professionnels se sont réunis en séminaire autour de 3 objectifs :  **fédérer**  un collectif,  **valoriser**  une famille « multiproduits »,  **définir la Raison d'Être**  de l'interprofession.

À l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2026, l'ANIFELT -  **Interprofession des fruits et légumes prêts - a**  alors dévoilé sa nouvelle identité et célébré 50 ans au service de la filière.

**Une nouvelle charte graphique colorée, reflet de la diversité des acteurs qu'englobe la structure et de ce qu'elle représente aujourd'hui :**

- ✓ Une filière ouverte, qui souhaite mieux se faire connaître, jouer sur la pédagogie et mieux expliquer son rôle
- ✓ Une filière qui met en avant son cœur de métier : les fruits et légumes
- ✓ Une filière qui assume pleinement sa vocation : proposer des produits prêts à cuisiner, prêts à consommer, prêts à servir...
- ✓ Une filière unie, moderne, engagée, tournée vers l'avenir
- ✓ Une filière fondée sur la contractualisation et le développement de produits adaptés aux attentes du consommateur



## Relation avec les autres pays européens

Cette année, le rendez-vous annuel avec les producteurs nord européens a été organisé par la Belgique. Les producteurs Belges, Britanniques, Hollandais et les producteurs du Nord de la France se sont réunis pour échanger sur la campagne de pois et de haricots (évolution des surfaces, rendements, aléas de campagne, difficultés techniques). C'est également l'occasion d'échanger sur la situation économique des producteurs dans les pays frontaliers et les coûts de production associés aux cultures légumières.

Le Cénaldi y présente les résultats de production, des données de consommation et des données d'imports/exports pour la France.

L'Unilet se joint également à l'évènement pour y exposer ses travaux de recherche-expérimentation et initier ainsi des échanges sur les difficultés techniques rencontrées par les 4 pays présents. Cette année, un focus a été fait sur l'adaptation des cultures légumières au changement climatique.

Depuis 2 ans, le pays accueillant organise, en marge de la rencontre, une visite permettant aux invités d'apprécier particularités & spécificités. Cette année, les Belges ont ouvert aux producteurs du Nord les portes du salon de l'agriculture Agribex. Les participants se sont particulièrement intéressés à un matériel de traitement localisé (SpotSpraying) développé par une société autrichienne (Farm-Ing), matériel concurrent du Ara.

# 2025 – L'activité politique française

## Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture

Publiée au Journal officiel le 25 mars 2025, elle comporte 4 parties :

- Reconquérir la souveraineté alimentaire de la France pour la défense de ses intérêts fondamentaux
- Former et mettre l'innovation au service du renouvellement des générations et des transitions en agriculture
- Favoriser l'installation des agriculteurs ainsi que la transmission des exploitations
- Sécuriser, simplifier et faciliter l'exercice des activités agricoles



En particulier, la loi affirme désormais le **caractère d'intérêt général majeur du développement de l'agriculture** en tant qu'il garantit la souveraineté alimentaire de la Nation et le **caractère d'intérêt fondamental de la Nation de l'agriculture** en tant qu'elle constitue un élément essentiel de son potentiel économique.

Elle définit la souveraineté alimentaire en y intégrant les capacités exportatrices contribuant à la sécurité alimentaire mondiale et liste toutes les priorités assignées à la politique de souveraineté alimentaire de la France. On peut notamment citer : **reconnaître et mieux valoriser les externalités positives de l'agriculture, préserver ou développer les réseaux d'irrigation** nécessaires à une gestion durable de la production et des surfaces agricoles, **soutenir la recherche et l'innovation**, ou encore **maintenir un haut niveau de protection des cultures**.

Elle reconnaît le principe « pas d'interdiction sans solution » qui consiste à s'abstenir d'interdire les usages de certains produits phytopharmaceutiques, dont les substances sont approuvées au niveau européen, en l'absence de solution alternative économiquement viable, techniquement efficace et compatible avec le développement durable.

C'est en grande partie via la FNSEA que la filière a suivi les travaux sur cette loi et en particulier le sujet sensible concernant les interdictions de produits phytosanitaires.

### Conférences de la souveraineté alimentaire

Prévues par la loi d'orientation, ces conférences ont pour objectif de **bâtir, à horizon 10 ans, une stratégie nationale et territorialisée de production et de transformation**.



Au niveau national, elles réunissent au sein de groupes filières, les représentants siégeant dans les conseils spécialisés FranceAgriMer. Les réunions des groupes filières ont été lancées fin 2025.

Le groupe fruits, légumes et pommes de terre a travaillé à partir du Plan de souveraineté F&L signé en 2023 dans l'objectif d'identifier les actions prioritaires à dynamiser. L'Anifelt a participé aux réunions et porter les messages communs à l'ensemble de la filière des F&L prêts, en s'appuyant sur une contribution commune reprenant les enjeux au niveau de la production comme de la transformation.

Le travail se poursuit avec des réunions au niveau régional en 2026 auxquelles les acteurs de terrain de notre filière devront participer. Avec ses membres, dont le Cénaldi, l'Anifelt coordonnera autant que possible les travaux.

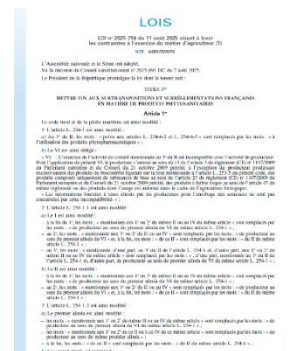
### Loi Duplomb

Cette loi visant à **lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur** a été publiée en août 2025, après censure du Conseil Constitutionnel de la très controversée possibilité de déroger à l'interdiction d'utiliser des produits à base de néonicotinoïdes. Elle porte sur les produits phytosanitaires, l'élevage, l'irrigation et les contrôles.

Sur le thème de l'eau :

- Elle impose la réalisation d'une analyse d'impacts socio-économiques sur l'agriculture dans le cadre des recommandations formulées en termes de volumes prélevables
- Elle prévoit que des ouvrages de stockage d'eau et des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines associés à une finalité principalement agricole puissent être présumés d'intérêt général majeur lorsqu'ils sont issus d'une démarche territoriale concertée

Si la filière a suivi les débats sur cette loi via la FNSEA, elle est restée prudente sur les néonicotinoïdes, même si nous partageons la demande générale de pouvoir bénéficier des mêmes solutions de protection que nos collègues européens.



# La production de légumes pour l'industrie en 2025

## Données techniques et économiques

### Précisions sur les données de l'AOP Cénaldi

Les données présentées ci-après concernent uniquement la production de légumes pour l'industrie issue des organisations de producteurs adhérentes au Cénaldi.

On estime que + de 10 000 ha de légumes pour l'industrie produits « hors OP » (approvisionnement direct des sites industriels par les producteurs) échappent aux statistiques de l'AOP Cénaldi.

Les résultats techniques, comprenant les emblavements, les rendements et les volumes, concernent les productions conventionnelles et biologiques. On distingue les **rendements économiques** (tonnes / surfaces semées) des **rendements techniques** (tonnes / surfaces récoltées & acceptées).

Les volumes sont indiqués en tonnes brutes pour les haricots, les pois et les flageolets et en tonnes nettes (déchets déduits) pour les autres légumes.

\*\*\*

Les **résultats économiques ne concernent que la production conventionnelle** et se composent de 4 indicateurs :

- ✓ **La valeur nette agricole / hectare ou valorisation agricole** : elle correspond à la division de l'enveloppe financière totale versée par les OP aux producteurs pour un légume donné (comprenant le paiement de la matière première, les compléments de prix et les indemnités, après déduction des charges de semences/plants, récolte, transport et cotisations) par le nombre total d'hectares récoltés ou indemnisés. Les indemnités éventuelles par les assurances climatiques sont prises en compte lorsqu'elles sont connues par l'OP.
- ✓ **Le coût de semences (ou plants) / hectare** : il correspond à la division de l'enveloppe financière totale retenue aux producteurs pour le paiement des semences (ou plants) par le nombre d'hectares semés/plantés.
- ✓ **Le coût de récolte / hectare** : il correspond à la division de l'enveloppe financière totale retenue aux producteurs pour le paiement de la récolte par le nombre d'hectares récoltés.
- ✓ **Le règlement industriel / tonne** : il correspond à la division de l'enveloppe financière totale versée par les industriels aux OP (comprenant le paiement de la matière première, les compléments de prix, primes et éventuelles participations aux indemnités) par le volume brut total livré et accepté. Les charges de semences/plants et récolte ne sont pas déduites ; seuls les coûts de transport éventuels le sont.

Le règlement industriel n'est présenté que pour les haricots, pois et flageolets. Pour les autres légumes, la variabilité entre OP des modes de réception ou des types de produits demandés peut être forte et entraîner des écarts de rendements et de prix importants.

## Le contexte économique

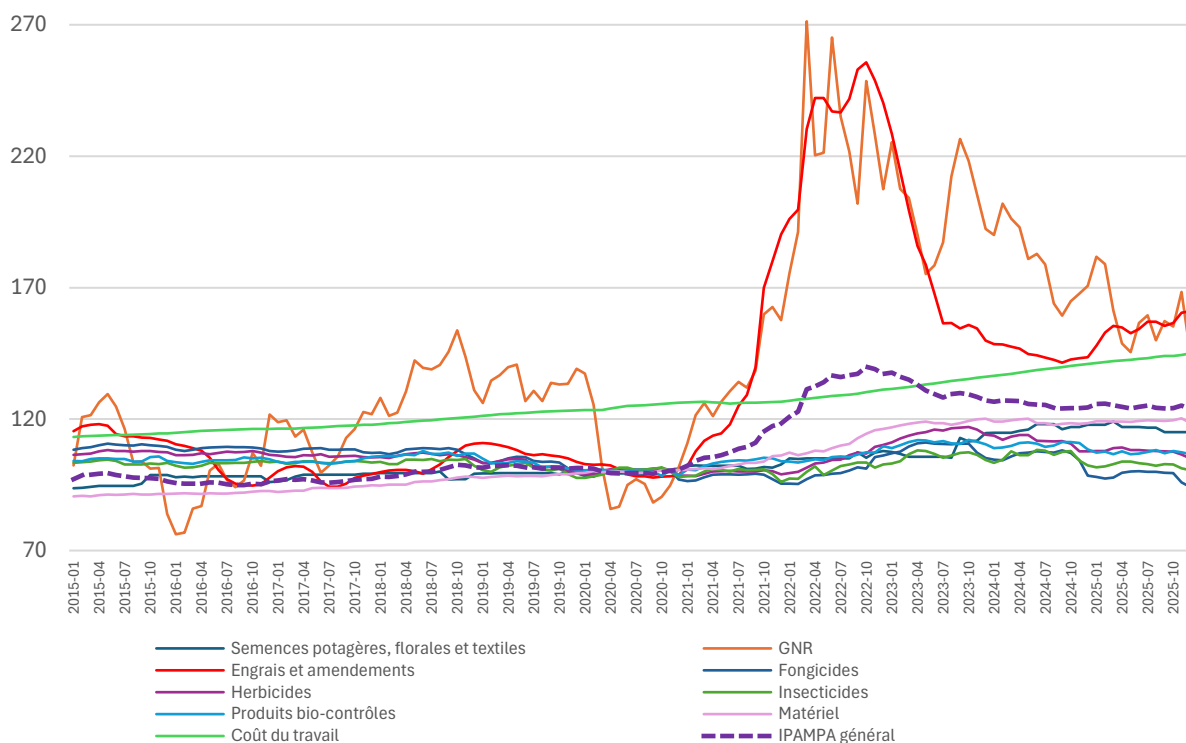
En complément de la connaissance de la production française de légumes pour l'industrie, l'AOP Cénaldi suit les statistiques de l'INSEE et des douanes afin d'analyser les évolutions économiques liées à son secteur d'activité.

### Indices de coûts de production

L'Unilet a mis en place des indicateurs interprofessionnels, en partie à partir des indices INSEE.  
Le Cénaldi reprend les mêmes références.

#### Indices des prix d'achat des moyens de production agricole (base 100 = 2020) Indice du coût horaire du travail tous salariés - Industrie manufacturière (base 100 = 2008)

Source : INSEE



Depuis début 2020, les coûts des moyens de production agricole ont connu une forte augmentation, d'abord sous l'effet de la crise de la COVID-19, puis sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie liée aux perturbations géopolitiques engendrées par la guerre en Ukraine.

Après avoir atteint un pic en 2022, puis connu une forte baisse en 2023, les prix des **engrais** ont poursuivi leur repli en 2024 avant de repartir nettement à la hausse tout au long de l'année 2025.

De son côté, le coût du **Gasoil Non Routier (GNR)** a fortement diminué depuis la fin de l'année 2023 et présente depuis lors de fortes fluctuations. En décembre 2025, il atteignait ainsi son niveau le plus bas depuis 2022. Néanmoins, les indices des engrais et du GNR demeurent à des niveaux élevés comparativement à la période antérieure au conflit en Ukraine.

S'agissant des autres intrants, les indices font apparaître une baisse des prix en 2024 pour les fongicides, les produits de biocontrôle ainsi que les insecticides. Les prix du matériel agricole, quant à eux, se caractérisent par une phase de stabilisation amorcée dès 2023.

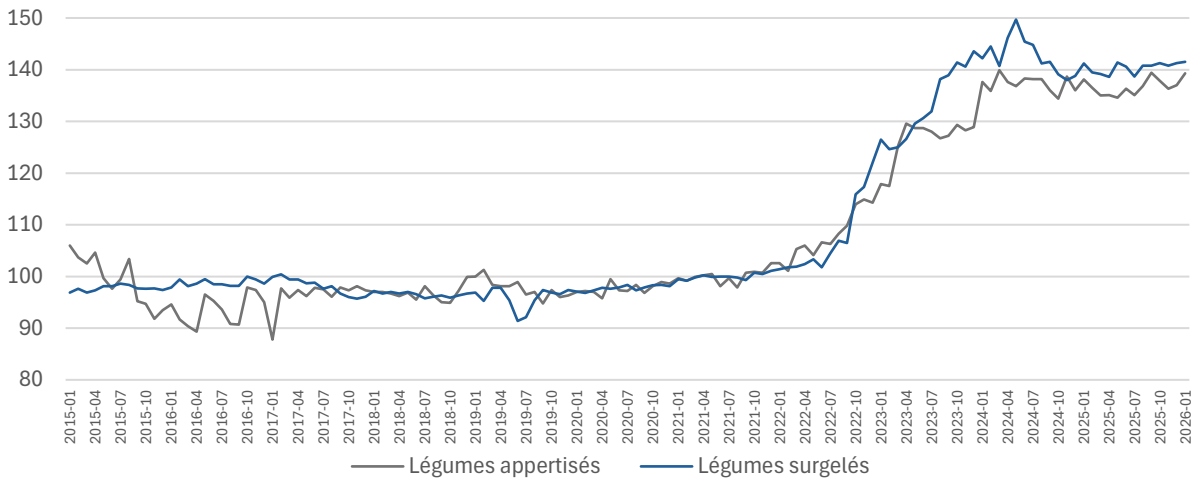
À l'inverse, le coût de la main-d'œuvre poursuit une progression continue, observée sans interruption depuis 2008.

Enfin, malgré ces évolutions contrastées, il convient de souligner que, par rapport à la période pré-Covid, l'ensemble des indicateurs demeure au-dessus de leur moyenne historique. L'indice **IPAMPA général** dépasse ainsi de 25 points son niveau de 2020, année de référence.

## Le contexte économique

### Indices de prix départ usine pour le marché français (base 100 = 2021)

Source : INSEE



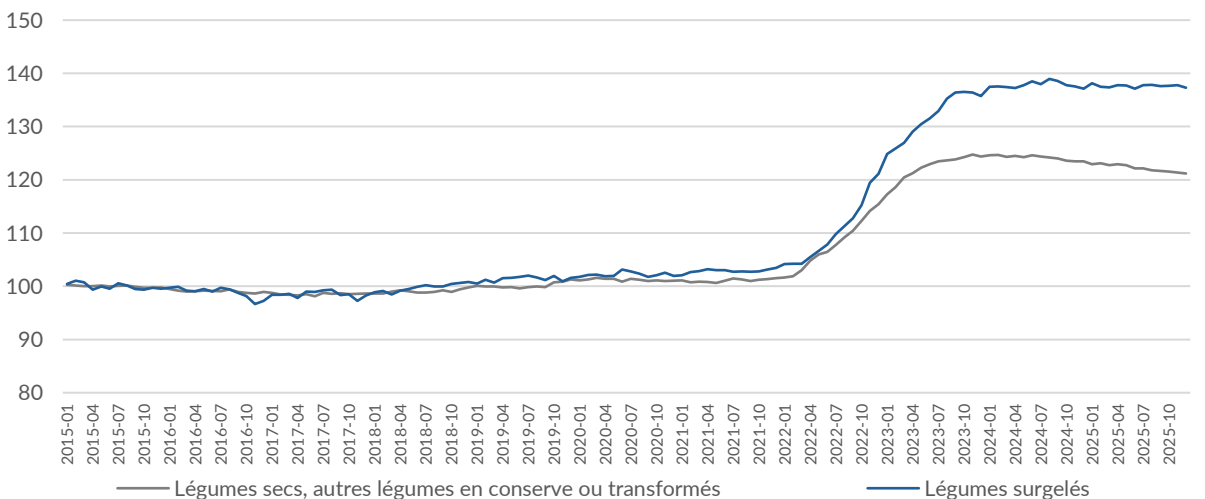
En 2025, les prix départ usine des **légumes surgelés** ont certes connu quelques fluctuations, mais ils se sont globalement stabilisés après trois années marquées par une forte progression. Il convient néanmoins de souligner que, malgré cette accalmie, les niveaux de prix demeurent environ 40 points au-dessus de ceux observés en 2021, avant le déclenchement de la guerre en Ukraine.

Concernant les **légumes en conserve**, les prix sont restés relativement stables tout au long de l'année 2025 avec quelques fluctuations, notamment au mois d'octobre.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les indices des deux catégories avoisinent 140, soit 40 points de plus que la moyenne de 2021. Ces niveaux restent similaires à ceux enregistrés au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Indice des prix à la consommation – France métropolitaine (base 100 = 2015)

Source : INSEE



Après une forte hausse entre début 2022 et fin 2023, les prix à la consommation des **légumes en conserve** décroissent depuis janvier 2024. Cependant, ces prix restent en 2025 supérieurs de 25 points à ceux calculés en 2015, année de référence pour cet indice.

Les prix à la consommation des **légumes surgelés**, quant à eux, semblent se stabiliser depuis le second semestre 2023 malgré des fluctuations mensuelles persistantes. Pour cette catégorie, les indices se situent autour de 137, soit un niveau supérieur de 37 points à la moyenne de référence de 2015. In fine, cela traduit des prix environ 37 % plus élevés qu'il y a dix ans (base 2015).

## Le contexte économique

### Echanges extérieurs

Source : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

#### Commerce extérieur de la France pour les légumes surgelés (tonnes nettes)

		2024		2025	
		Valeur (k€)	Volume (t*)	Valeur (k€)	Volume (t*)
Pois	Exportations	63 035	55 382	61 855	56 172
	Importations	53 978	35 564	50 830	35 040
	<b>Solde</b>	<b>9 057</b>	<b>19 818</b>	<b>11 025</b>	<b>21 132</b>
Haricot	Exportations	41 603	42 967	45 387	46 317
	Importations	43 385	36 103	39 691	35 503
	<b>Solde</b>	<b>-1 782</b>	<b>6 864</b>	<b>5 696</b>	<b>10 814</b>
Épinard	Exportations	13 406	17 469	19 035	25 535
	Importations	20 229	19 290	21 659	21 066
	<b>Solde</b>	<b>- 6 823</b>	<b>- 1 821</b>	<b>- 2 624</b>	<b>4 469</b>

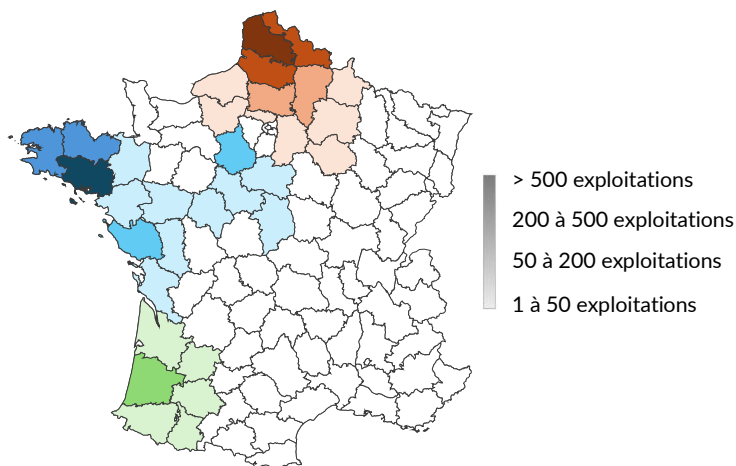
En surgelés, le solde des échanges, tant en valeur qu'en volume, s'améliore nettement pour les trois légumes (pois, haricots et épinards). Pour les pois, les volumes exportés augmentent tandis que les volumes importés diminuent légèrement. Pour les haricots, on observe une évolution similaire, mais les exportations progressent beaucoup plus fortement que pour les pois, ce qui entraîne une nette amélioration du solde. Le solde des échanges en valeur s'améliore également fortement et devient excédentaire. Enfin, pour les épinards le solde s'améliore. Il redevient positif en volume, mais reste négatif en valeur.

#### Commerce extérieur de la France pour les légumes en conserve (tonnes nettes)

		2024		2025	
		Valeur (k€)	Volume (t*)	Valeur (k€)	Volume (t*)
Pois	Exportations	48 004	35 487	61 008	51 206
	Importations	20 157	12 634	18 448	11 611
	<b>Solde</b>	<b>27 847</b>	<b>22 853</b>	<b>33 135</b>	<b>39 595</b>
Haricots	Exportations	20 206	14 553	20 018	13 900
	Importations	88 031	41 122	84 719	41 634
	<b>Solde</b>	<b>- 67 825</b>	<b>-26 569</b>	<b>- 64 701</b>	<b>- 27 734</b>

Pour les pois en conserve, les volumes exportés augmentent très fortement alors que ceux importés baissent un peu. Pour les haricots, c'est l'inverse. Pour ces raisons, le solde en volume se dégrade légèrement pour les haricots et s'améliore grandement pour les pois. En valeur, les soldes des deux légumes s'améliorent conjointement. Cependant, le solde reste structurellement excédentaire en pois et déficitaire en haricots.

# La production globale des légumes pour l'industrie



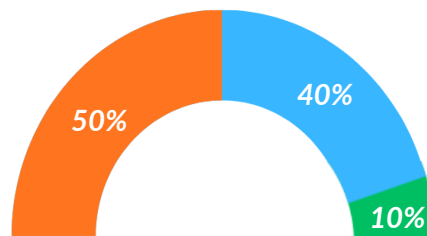
Répartition des exploitations au niveau national

## 3 568 exploitations

- ↓ - 285 exploitations vs 2024
- 15,6 ha de légumes/exploitation (- 0,8 ha par rapport à 2024)
- 8 % des exploitations produisent au moins 3 légumes différents (stable par rapport à 2024)
- 180 exploitations cultivent des légumes pour l'industrie certifiés Agriculture Biologique, en recul par rapport à 2024. Ces exploitations sont localisées en majorité dans le bassin Grand-Ouest

## Grand Ouest : 1 431 exploitations

- ↓ - 15 % d'exploitations vs 2024
- 11,7 ha de légumes/exploitation ( ↓ -1,4 ha)
- Région la plus diversifiée : 11 % des exploitations produisent au moins 3 légumes différents et 3 % en produisent au moins 5



■ Grand-Ouest ■ Nord ■ Sud-Ouest

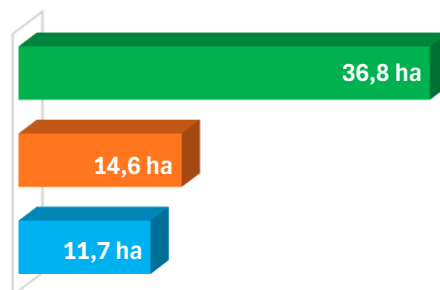
Répartition des exploitations par bassin

## Nord : 1 798 exploitations

- ↔ Stable vs 2024
- 14,6 ha de légumes/exploitation ( ↓ - 0,9 ha)
- 7 % des exploitations produisent au moins 3 légumes différents

## Sud-Ouest : 339 exploitations

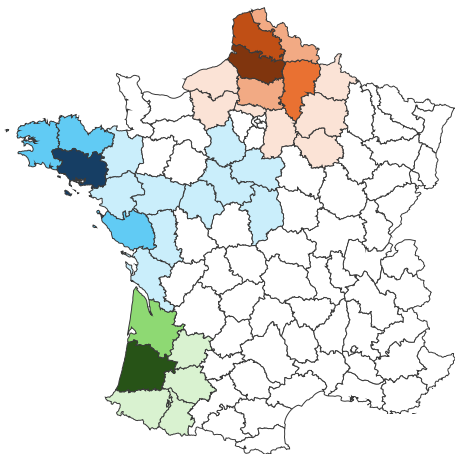
- ↓ - 14 % d'exploitations vs 2024
- 36,8 ha de légumes/exploitation ( ↑ + 2 ha)
- En 2025, les exploitations du Sud-Ouest ne produisent comme légumes relevant du Cénaldi que des pois et/ou des haricots et/ou des pois gourmands. Elles produisent également du maïs doux mais qui ne relève pas du champ de compétence du Cénaldi.



■ Grand-Ouest ■ Nord ■ Sud-Ouest

Surface moyenne de légumes par exploitation et par bassin

# La production globale des légumes pour l'industrie



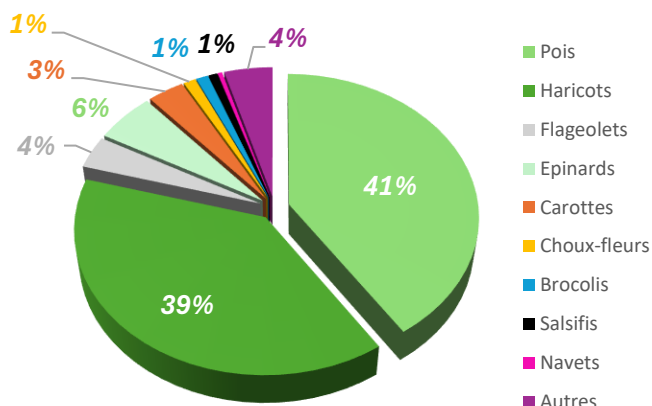
> 8 000 ha  
2 000 à 4 000 ha  
1 000 à 2 000 ha  
< 1 000 ha

Répartition des surfaces au niveau national

## 55 500 ha semés

- ↓ - 12 % vs 2024
- ↓ - 16 % vs moyenne 2020-2024
- ↓ Forte baisse pour les pois, les haricots, les flageolets et les jeunes carottes ; modérée pour d'autres (aromatiques, grosses carottes)
- ↑ Fortes augmentations pour certains légumes comme les choux-fleurs, les épinards, les haricots grains, les brocolis et les oignons ; modérées pour les poireaux, les courges et les courgettes

- Haricots + pois : 80 % des emblavements  
↔ Stable vs 2024
- Flageolets + épinards + carottes : 13 %  
↓ - 1 % vs 2024
- Plus de 30 légumes différents cultivés
- 4,4 % des emblavements en Agriculture Biologique avec 10 légumes différents (betteraves, brocolis, choux-fleurs, courges, courgettes, épinards, flageolets, mogettes, haricots et pois)



## Grand-Ouest : 16 805 ha

↓ - 24 % vs 2024

## Nord : 26 205 ha

↓ - 5 % vs 2024

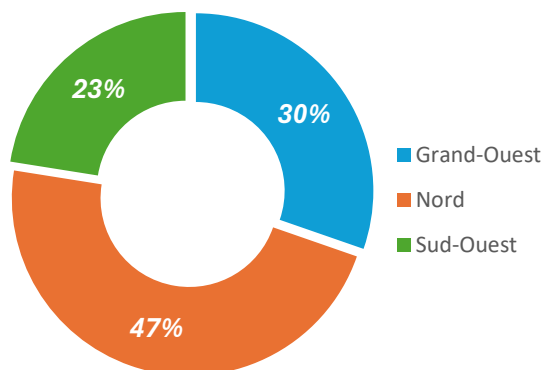
## Sud-Ouest : 12 490 ha

↓ - 9 % vs 2024

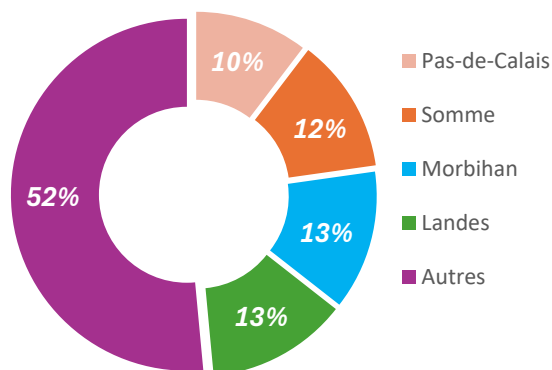
## 5 départements majeurs : Landes, Morbihan, Somme, Pas-de-Calais et Finistère

Sur 32 départements producteurs, 5 représentent 48 % de la production.

↓ - 2 départements producteurs par rapport à 2024 (81 & 24)



Répartition des surfaces par bassin

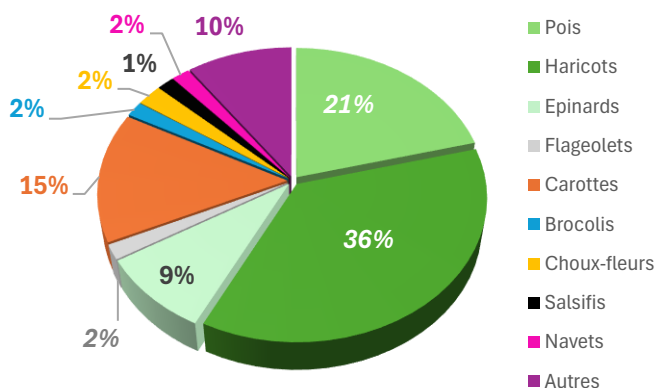


Répartition des surfaces par département

# La production globale des légumes pour l'industrie

## Diminution des volumes corrélée à la contraction des surfaces

- Les tonnages globaux produits sont en baisse sur l'ensemble du territoire en lien avec les moines bonnes performances techniques, les abandons plus nombreux et la réduction drastique des surfaces dans l'ensemble des bassins
- On note une augmentation des rendements pour certains légumes (brocolis, courgettes, épinards & navets), mais une diminution pour d'autres (flageolets, mogettes, courges, choux-fleurs & jeunes carottes)
- Les taux de surfaces abandonnées sont importants pour la quasi-totalité des légumes (7 % en moyenne), et dépassent les 15 % pour les navets et les panais.



### 686 100 tonnes nettes livrées

- ↓ - 11 % vs 2024
- ↓ - 10 % vs moyenne 2020-2024
- Haricots + pois : 57 % des volumes récoltés
- Epinards + carottes : 24 %
- Autres : 19 %

Répartition des volumes (tonnes nettes) par légume

### Grand Ouest : 250 750 t nettes

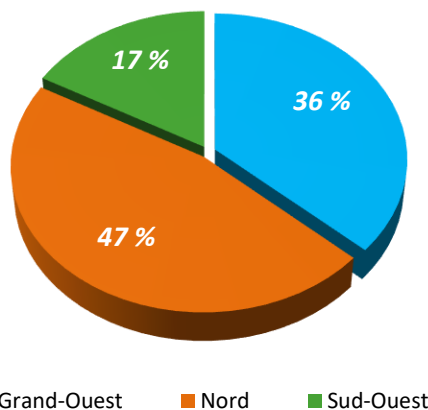
- ↓ - 16 % vs 2024
- ↓ - 14 % vs moyenne 2020-2024

### Nord : 319 750 t nettes

- ↓ - 8 % vs 2024
- ↓ - 9 % vs moyenne 2020-2024

### Sud-Ouest : 115 600 t nettes

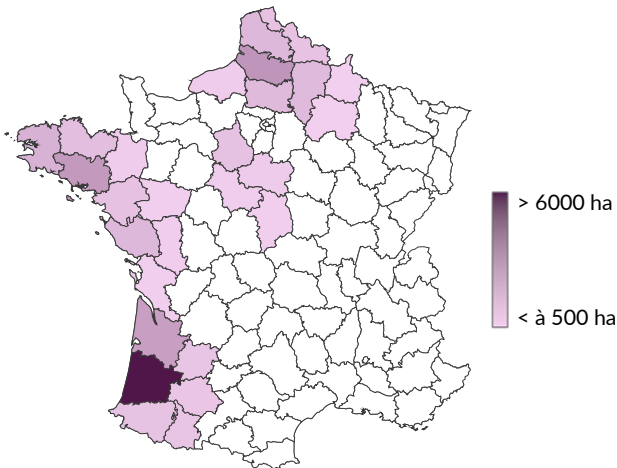
- ↓ - 6 % vs 2024
- ↓ - 6 % vs moyenne 2020-2024



Répartition des volumes par bassin

Les résultats sont moins bons dans l'ensemble des bassins par rapport à l'année dernière. Le Nord représente lui près de la moitié des volumes produits en 2024 (47 %).

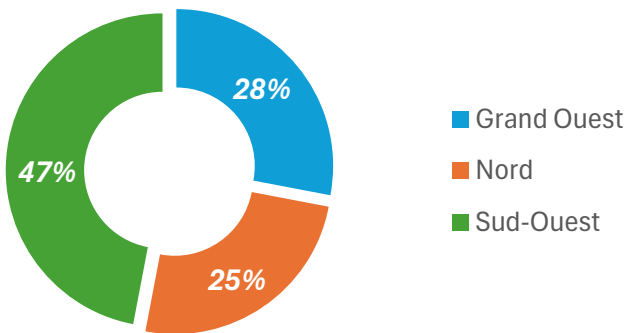
# Les haricots



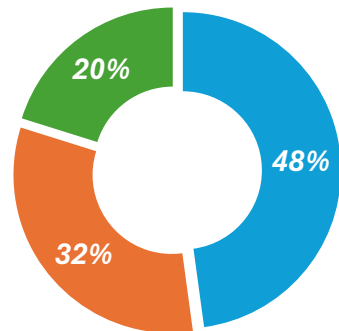
Répartition des emblavements par département

## Des emblavements en baisse

- **21 490 ha** semés dont 6 % en bio
  - ↓ - 10 % vs 2024
  - ↓ - 12 % vs moyenne 2020-2024
  - ↑ + 2 % vs prévisions de début de campagne
- Baisse notable dans l'ensemble des bassins
  - ↓ - 16 % dans le Grand-Ouest
  - ↓ - 11 % dans le Nord
  - ↓ - 7 % dans le Sud-Ouest
- Baisse de la représentativité des haricots verts extra-fins et très fins et nette augmentation des haricots verts plats (respectivement 61 % et 17 % des emblavements). Les haricots mange-tout restent stables à 17 %, comme les haricots beurre (5 %).



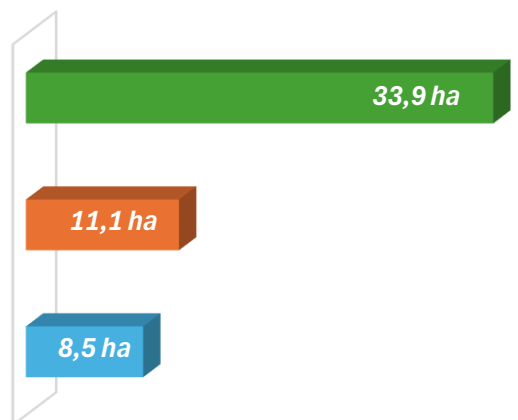
Répartition des emblavements par bassin



Répartition des exploitations par bassin

## Repli du nombre d'exploitations

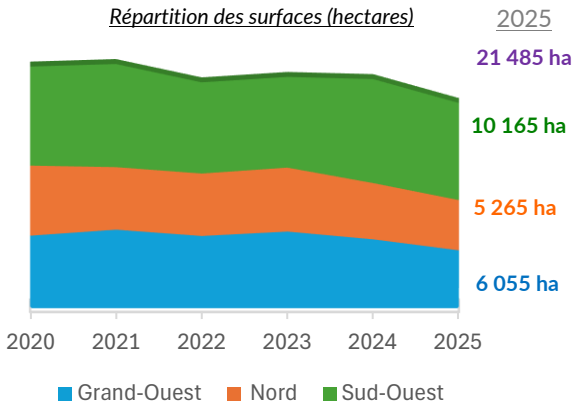
- 1 488 exploitations
  - ↓ - 86 exploitations par rapport à 2024
- 14,4 ha/exploitation
  - ↑ + 3,1 ha/exploitation dans le Sud-Ouest
  - ↓ - 1,4 ha/ exploitation dans le Grand-Ouest
  - ↓ - 0,8 ha/exploitation dans le Nord



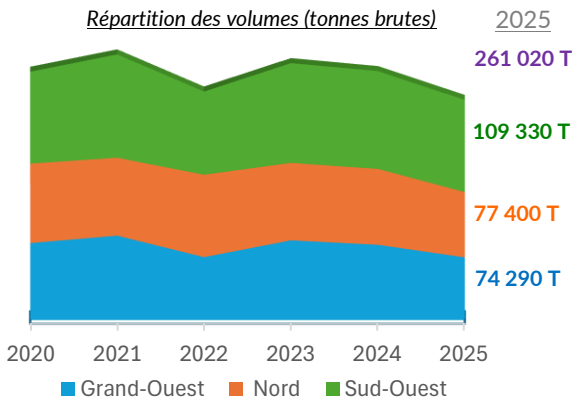
Surface moyenne par exploitation par bassin

# Les haricots

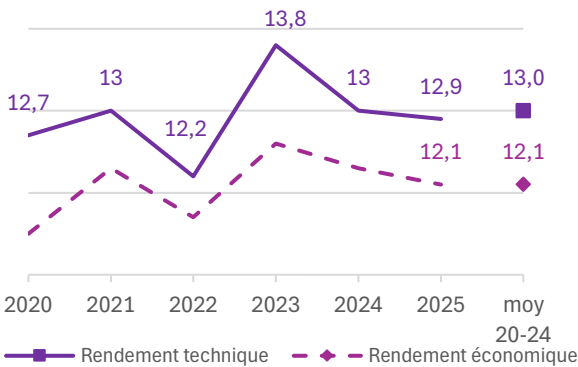
Répartition des surfaces (hectares)



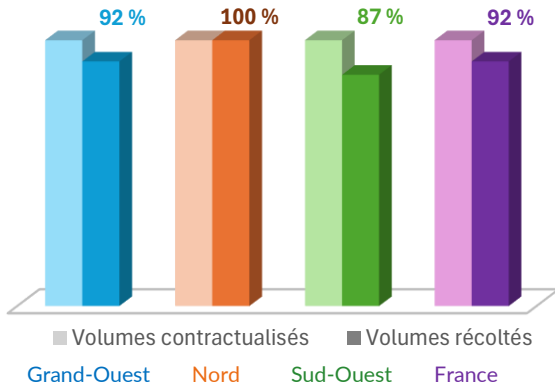
Répartition des volumes (tonnes brutes)



Evolution du rendement (t brutes / ha)



Réalisation des programmes en volume



## Une météo adverse et des résultats nuancés

Les résultats sont hétérogènes entre les bassins, notamment entre le Sud-Ouest et Grand-Ouest qui réalisent une mauvaise campagne, avec des volumes respectifs inférieurs de 13 % et de 8 % à ceux contractualisés, et le bassin du Nord qui atteint ses objectifs. Les surfaces sont en baisse de 10 % par rapport à 2024. Cette baisse est particulièrement marquée dans le Nord et dans le Grand-Ouest.

Les haricots ont eu des conditions météorologiques peu satisfaisantes durant la campagne, les champs ayant parfois été inaccessibles à la récolte en raison des fortes chaleurs (risque d'incendie) dans le Sud-Ouest ou des grosses averses fin août en Bretagne.

Dans le Nord, ce sont des problèmes de qualité qui ont été observés (rapport grain-gousse).

Enfin, il faut ajouter à cela pour le Sud-Ouest les attaques d'héliothis et de mouche de semis qui ont profondément marqué le début de campagne.

## Un rendement en baisse

Le rendement technique moyen national est en baisse de 0,1 t/ha par rapport à 2024. De fortes disparités sont observées entre bassins, entre variétés et même entre les OP au sein d'un même bassin.

Les rendements techniques par variétés sont les suivants : 15,4 t/ha pour les haricots beurre, 12,9 t/ha pour les extra-fins et très fins, 12,8 t/ha pour les verts ronds autres et 12,6 t/ha pour les verts plats.

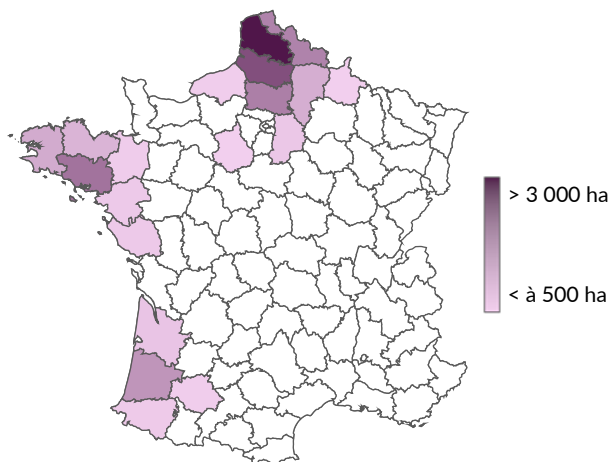
En raison des surfaces en baisse et des moins bons rendements, le volume récolté diminue de 11,5 % par rapport à 2024 et est inférieur de 8 % au volume contractualisé. Les taux d'abandons sont identiques à ceux observés en 2024, avec une moyenne nationale calculée à 6 %.

## Résultats économiques 2025\*

Valeur nette agricole	2 619 €/ha
Semences	511 €/ha
Récolte	597 €/ha
Règlement industriel	303 €/t

\*hors bio

# Les pois



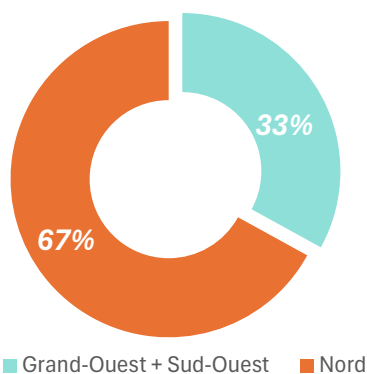
Répartition des emblavements par département

## Nette diminution des surfaces

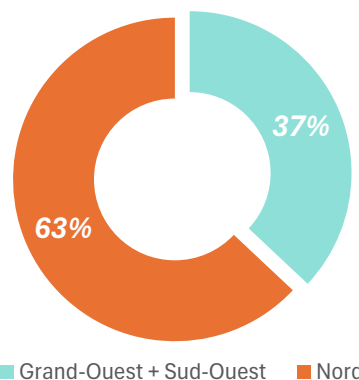
- 22 570 ha semés dont 4% en bio
  - ↓ - 16 % vs 2024
  - ↓ - 23 % vs moyenne 2020-2024
  - ↔ + 1 % vs prévisions de début de campagne

La diminution des surfaces concerne l'ensemble des bassins de production, mais particulièrement le Grand-Ouest. Pour des raisons de confidentialité, les résultats du Grand-Ouest et du Sud-Ouest sont regroupés.

- La part des *garden peas* représente près de 44 % des surfaces, celle des pois lisses et ridés 56 %



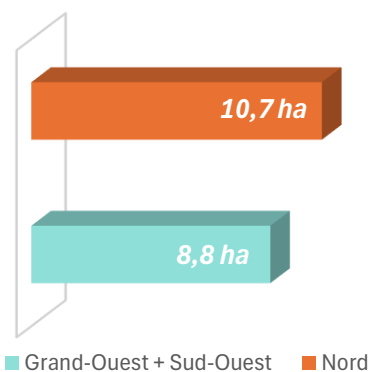
Répartition des emblavements par bassin



Répartition des exploitations par bassin

## Baisse du nombre d'exploitations

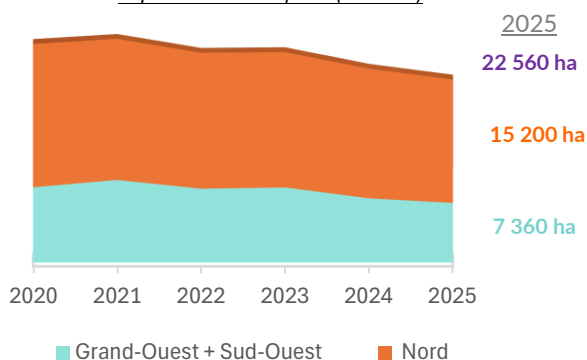
- 2 262 exploitations
  - ↓ - 248 exploitations par rapport à l'an passé après une baisse du même ordre entre 2023 et 2024
- 10 ha/exploitation ( ↓ - 0,6 ha/exploitation vs 2024)
  - ↓ - 1 ha/exploitation dans le Grand-Ouest + Sud-Ouest
  - ↓ - 0,7 ha/exploitation dans le Nord



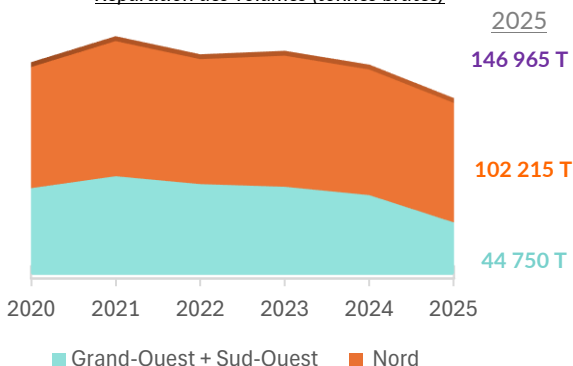
Surface moyenne par exploitation par bassin

# Les pois

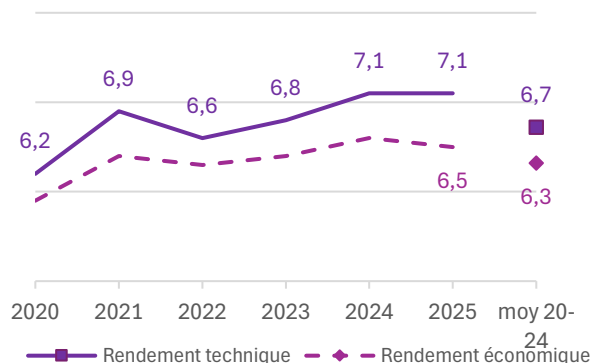
Répartition des surfaces (hectares)



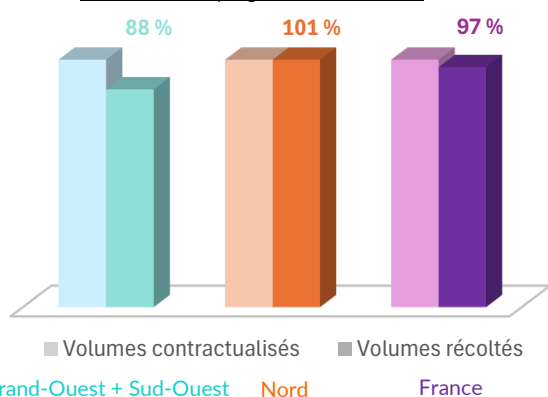
Répartition des volumes (tonnes brutes)



Evolution du rendement (t brutes/ha)



Réalisation des programmes en volume



## Baisse des surfaces et multiples abandons

Les surfaces de pois diminuent en 2025, pour atteindre leur niveau le plus bas sur les cinq dernières années avec 22 560 ha semés, soit - 16 % en comparaison à 2024.

Précoce, la campagne se développe dans de mauvaises conditions, les chaleurs ayant impacté les semis. De plus, dans le Sud-Ouest, certains épisodes de grêle ont fait anticiper les récoltes. Pour ces raisons, auxquelles il faut rajouter quelques épisodes d'oïdium en fin de cycle, on note de nombreuses parcelles abandonnées. Dans certains endroits, c'est surtout l'impossibilité pour les usines d'absorber les volumes qui a provoqué des abandons.

In fine, on observe 12 % d'abandons pour le Grand-Ouest, 8 % pour le Nord et 6 % dans le Sud-Ouest.

La récolte 2025 atteint tout de même 97 % du tonnage attendu (réalisation du programme identique à 2024).

## Des rendements contrastés entre bassins

Le rendement technique national reste stable à celui calculé en 2024 et reste ainsi au-dessus de la moyenne quinquennale. Le rendement économique diminue quant à lui de 0,2 t/ha en raison des nombreux abandons.

Au niveau des bassins, le Nord se distingue par des rendements élevés, les volumes dépassant même les engagements malgré 8 % d'abandons. Les rendements dans le Grand-Ouest + Sud-Ouest sont quant à eux inférieurs, mais les abandons bien plus nombreux (10 % des surfaces) du fait des aléas climatiques et de sur-maturité.

Pour l'ensemble des bassins, les volumes récoltés sont en baisse par rapport à 2024 en raison du repli des surfaces. Au niveau national, ces derniers enregistrent une diminution de - 16 %.

Les taux d'abandons sont supérieurs à l'année dernière (9 % d'abandons en moyenne contre 7 % en 2024).

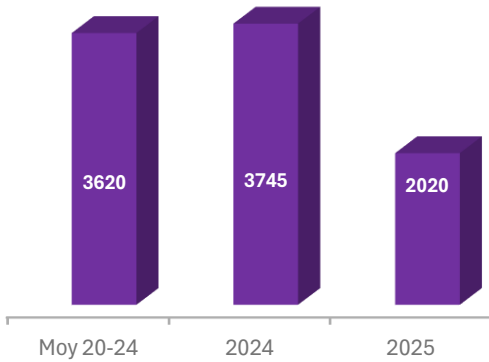
## Résultats économiques 2025\*

Valeur nette agricole	2 256 €/ha
Semences	400 €/ha
Récolte	673 €/ha
Règlement industriel	503 €/t

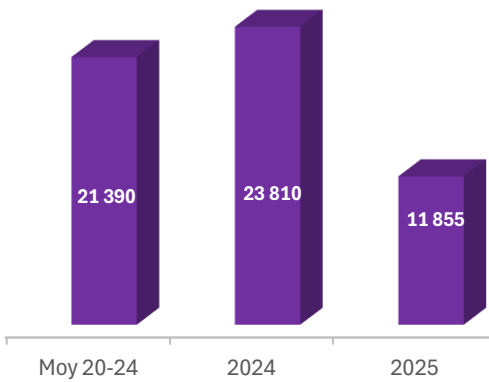
\*hors bio

# Les flageolets

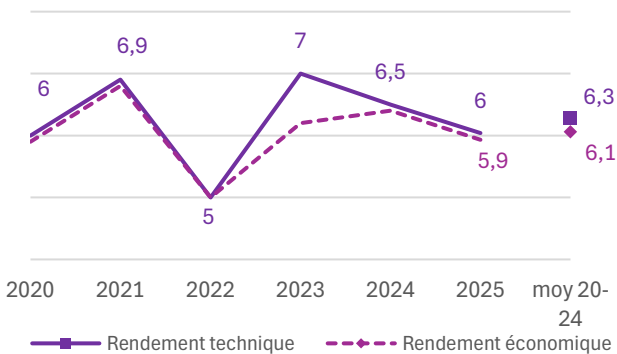
Evolution des surfaces (hectares)



Evolution des volumes (tonnes brutes)



Evolution du rendement (t brutes/ha)



## Résultats économiques 2025\*

\*hors bio

## Repli drastique des surfaces...

- 2 020 ha semés (très faible proportion en bio)
  - ↓ - 46 % vs 2024
  - ↓ - 44 % vs moyenne 2020-2024
  - ↓ - 3 % vs prévisions de début de campagne
- Diminution des surfaces dans les 2 bassins de production, mais à des degrés différents

## ... et producteurs bien moins nombreux

- 208 producteurs
  - ↓ - 176 producteurs vs 2024
- 9,7 ha/exploitation
  - ↓ - 0,1 ha par rapport à 2024
- Les baisses de producteurs et du nombre d'ha/exploitation concernent aussi bien le Grand-Ouest que le Nord

## Rendements une nouvelle fois en baisse

Pour la deuxième année consécutive, le rendement technique diminue de 0,5 t/ha et reste inférieur à la moyenne quinquennale (- 0,3 t/ha).

Le volume récolté est largement inférieur à celui de l'année dernière (- 50%) en raison du repli des surfaces emblavées, et est inférieur de 12% à celui attendu d'après les prévisions du début de campagne.

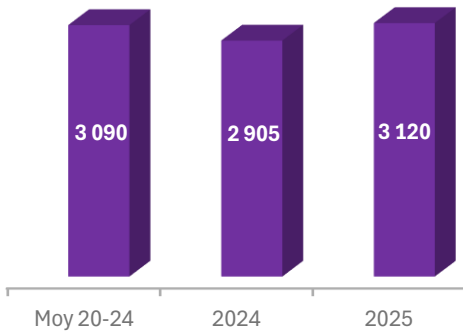
Le taux d'abandons atteint 2 % comme l'année dernière, principalement en raison de viroses ayant provoqué du nanisme et un jaunissement des feuilles, ainsi que des problèmes d'enherbement.

Valeur nette agricole	3 059 €/ha
Semences	467 €/ha
Récolte	686 €/ha
Règlement industriel	728 €/t

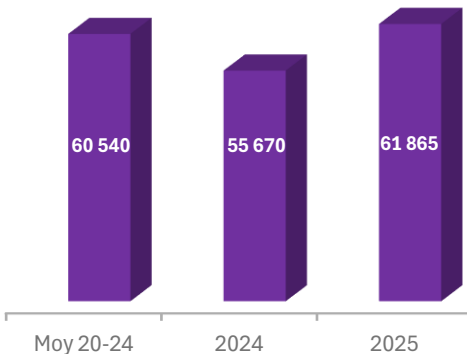
# Les épinards

Les résultats présentés concernent les épinards en branche et hachés, produits sur l'ensemble des saisons de l'hiver 2024-2025 à l'automne 2025, avec une ou deux coupes. Les volumes produits sont indiqués en tonnes nettes essorées. Pour les OP réceptionnant en tourteaux, leur tonnage net essoré fait l'objet d'une approximation à partir d'un taux qui peut être variable selon les OP et les saisons. Il faut donc être prudent dans l'analyse des volumes et des rendements.

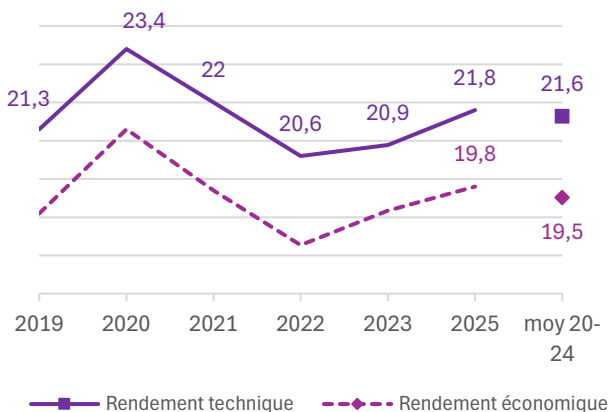
Evolution des surfaces (hectares)



Evolution des volumes (tonnes nettes essorées)



Evolution du rendement (t nettes essorées / ha)



## Nette augmentation des surfaces ...

- **3 120 ha semés** (dont une faible proportion en bio)
  - ↑ + 7 % vs 2024
  - ↑ + 1 % vs moyenne 2020-2024
  - ↑ + 4 % vs prévisions de début de campagne
- Augmentation des surfaces dans le Nord-Ouest et légère diminution dans le Nord

## Répartitions des emblavements par saison



## ... et du nombre d'exploitations !

- 273 exploitations
  - ↑ + 16 exploitations vs 2024
- 11,4 ha/exploitation
  - ↑ + 0,1 ha vs 2024

## Rendements à la hausse

Pour la deuxième année consécutive, les rendements augmentent sensiblement : + 0,9 t/ha en 2025 vs 2024, + 0,2 t/ha vs la moyenne quinquennale.

Les volumes récoltés sont supérieurs de 11 % à ceux de l'an dernier, qui avaient déjà connu une augmentation de 8 % entre 2023 et 2024.

Le taux d'abandons atteint cependant 9 % contre 8 % l'an dernier, ne faisant augmenter le rendement économique que de 0,6 t/ha en un an. Majoritairement, ce sont des problèmes de levée et de désherbage qui expliquent ces abandons.

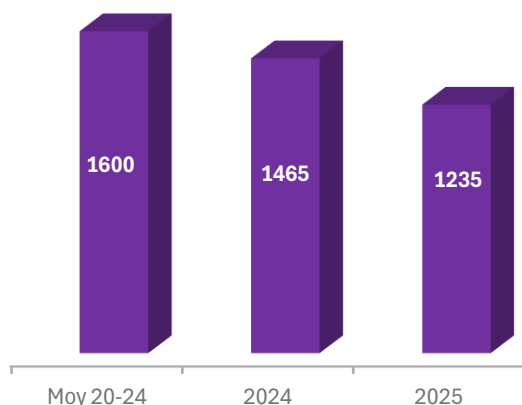
## Résultats économiques 2025\*

\*hors bio

Valeur nette agricole	2 299 €/ha
Semences	648 €/ha
Récolte	503 €/ha

# Les jeunes carottes

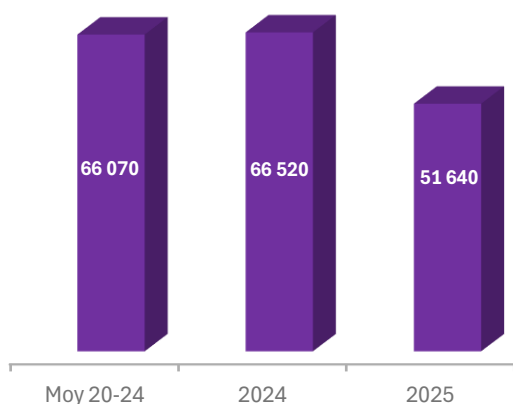
Evolution des surfaces (hectares)



## Poursuite de la baisse des surfaces...

- 1 235 ha semés
  - ↓ - 16 % vs 2024
  - ↓ - 23 % vs moyenne 2020-2024
  - ↑ + 1 % vs prévisions de début de campagne
- La baisse s'observe dans le Nord comme dans le Grand-Ouest

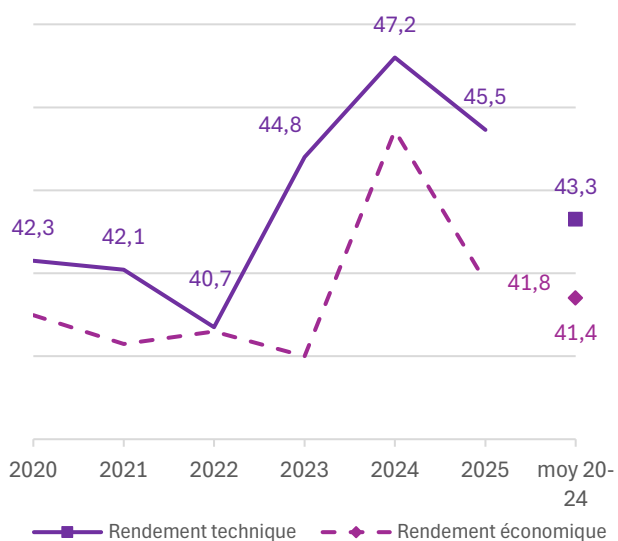
Evolution des volumes (tonnes nettes)



## ... pour des exploitations toujours moins nombreuses ...

- 127 exploitations
  - ↓ - 10 exploitations vs 2024
- 9,7 ha/exploitation
  - ↓ - 1,2 ha vs 2024

Evolution du rendement (t nettes / ha)



## ... et une chute des volumes

Les volumes récoltés en 2025 enregistrent une baisse de 22 % par rapport à ceux de la dernière campagne, et sont tout aussi éloignés de ceux de la moyenne 2020-2024. Le rendement technique diminue lui de 1,7 t/ha, mais reste au-dessus de la moyenne quinquennale (+ 2,2 t/ha).

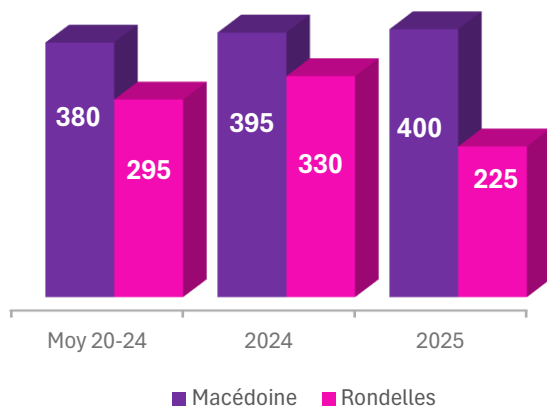
Les abandons, très nombreux cette année (8 % vs 4 % en 2024), expliquent l'écart de 3,7 t/ha entre les rendements technique et économique.

## Résultats économiques 2025

Valeur nette agricole	4 243 €/ha
Semences	486 €/ha
Récolte	1 027 €/ha

# Les grosses carottes

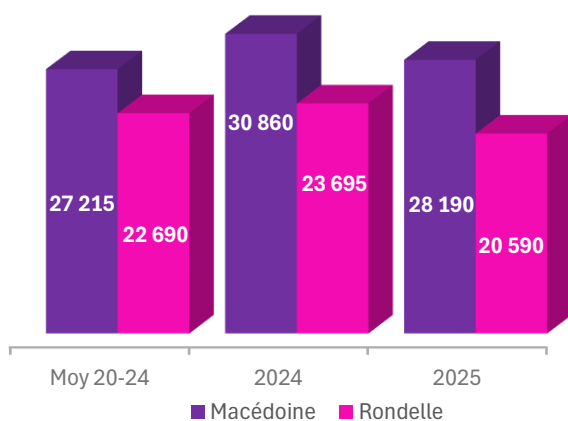
Evolution des surfaces (hectares)



## Contraction des surfaces

- 625 ha semés
  - ↓ - 14 % vs 2024
  - ↔ Stable pour les carottes à macédoine
  - ↓ - 30 % pour les carottes rondelles
  - ↓ - 3 % vs prévisions de début de campagne
  - ↓ - 7 % vs moyenne 2020-2024

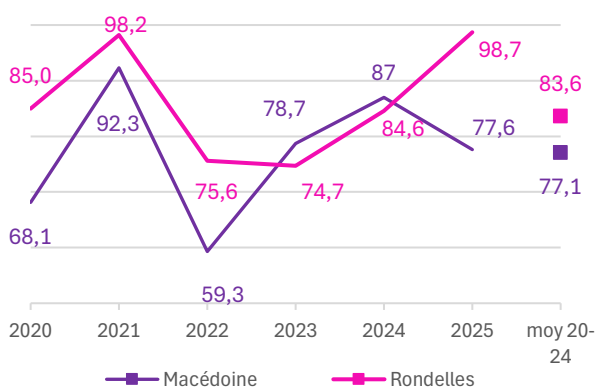
Evolution des volumes (tonnes nettes)



## Déclin du nombre d'exploitations produisant des grosses carottes

- 92 exploitations
  - ↓ - 12 exploitations vs 2024
- 6,8 ha/exploitation
  - ↓ - 3,4 ha vs 2024

Evolution du rendement technique (t nettes / ha)



## Macédoine : baisse du rendement

Après deux années à la hausse, le rendement technique diminue sensiblement de 9,4 t/ha, mais reste supérieur de 0,5 t/ha à celui de la moyenne quinquennale. Le volume récolté est inférieur de 9 % à celui de 2024, mais dépasse celui de la moyenne quinquennale (+ 4 %). Le taux d'abandons est élevé (9 %), mais relativement moins que celui de l'an passé calculé à 11 %.

## Rondelles : nouvelle hausse du rendement

Le rendement technique en carottes rondelles augmente largement (14,1 t/ha) par rapport à celui de 2024. Il dépasse également la moyenne quinquennale de 15 t/ha.

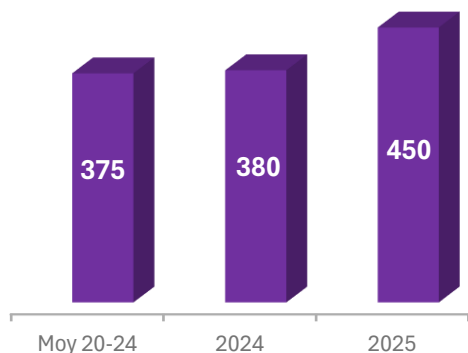
Cependant, les volumes récoltés sont inférieurs de 3 105 t à ceux de 2024 et de 2 100 t des volumes quinquennaux. Cela s'explique par une forte contraction des surfaces.

## Résultats économiques 2025

	Macédoine	Rondelles
Valeur nette agricole	4 123 €/ha	5 257 €/ha
Semences	422 €/ha	1 112 €/ha
Récolte	878 €/ha	937 €/ha

# Les salsifis

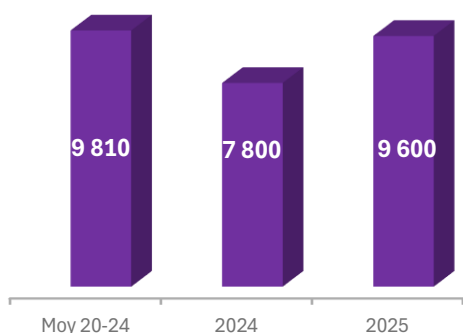
Evolution des surfaces (hectares)



## Nette augmentation des surfaces...

- 450 ha semés
  - ↑ + 18 % vs 2024
  - ↑ + 20 % vs moyenne 2020-2024
  - ↑ + 10 % vs prévisions de début de campagne
- Toute la production se concentre dans la région Nord et le Centre

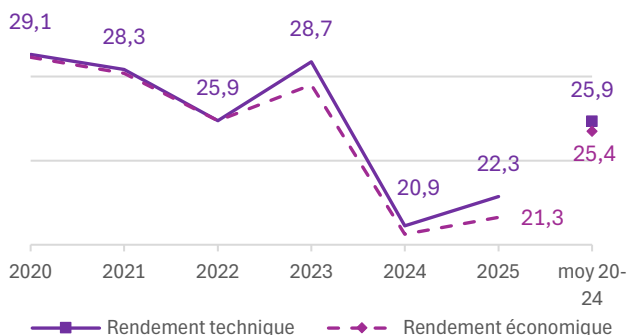
Evolution des volumes (tonnes nettes)



## ... et montée du nombre d'exploitations

- 47 exploitations
  - ↑ + 9 exploitations vs 2024
- 9,6 ha/exploitation
  - ↓ - 0,4 ha vs 2024

Evolution du rendement (t nettes / ha)



## Des volumes en hausse

Les rendements techniques et économiques augmentent (respectivement + 1,4 t/ha et + 0,8 t/ha). Ils restent cependant toujours bien en-dessous de la moyenne quinquennale. Les volumes récoltés sont supérieurs de 23 % à ceux de 2024, pour des surfaces semées supérieures de 18 %.

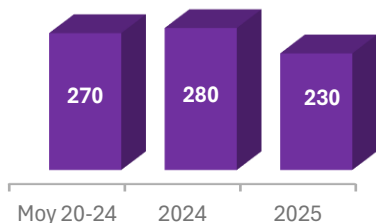
## Résultats économiques 2024\*

Valeur nette agricole	4 539 €/ha
Semences	440 €/ha
Récolte	1 011 €/ha

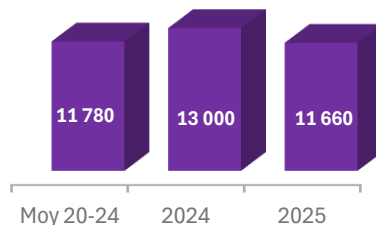
\*données 2024, car la récolte 2025 s'est terminée tardivement

## Les navets

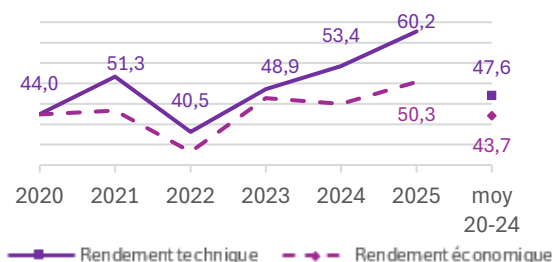
Evolution des surfaces (hectares)



Evolution des volumes (tonnes nettes)



Evolution du rendement (t nettes / ha)



### Des emblavements moindres par rapport à 2024...

- ↓ - 18 % vs 2024
- ↓ - 15 % vs moyenne 2020-2024

### ... tout comme le nombre d'exploitations

- 42 exploitations
- ↓ - 6 exploitations vs 2024
- 5,5 ha/exploitation ( ↓ - 0,3 ha vs 2024)

### Un volume en baisse

Le rendement technique augmente sensiblement à nouveau, de + 6,8 t/ha vs 2024, dépassant largement le rendement moyen des 5 dernières campagnes (+ 12,6 t/ha).

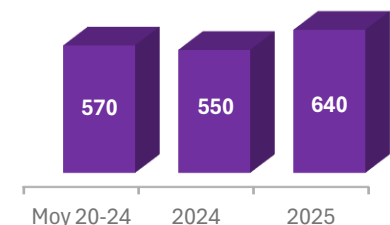
Cependant, avec beaucoup plus de surfaces abandonnées qu'en 2024 (16 % vs 11 %), le volume diminue à 11 660 t, creusant ainsi un écart de 10 t/ha entre le rendement technique et le rendement économique.

Résultats économiques 2025

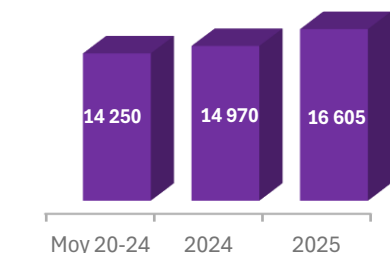
Valeur nette agricole, Récolte non déduite	2 619 €/ha
Plants	165 €/ha

## Les choux-fleurs

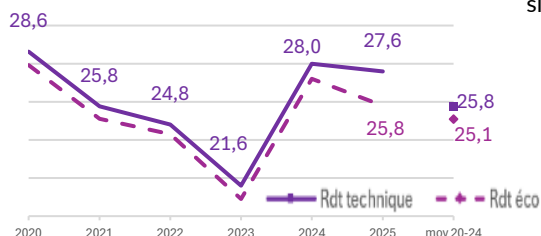
Evolution des surfaces (hectares)



Evolution des volumes (tonnes nettes)



Evolution du rendement (t nettes / ha)



### Tangible augmentation des surfaces...

- ↑ + 16 % vs 2024 (également en bio)
- ↑ + 12 % vs moyenne 2020-2024

### ...mais baisse des exploitations productrices

- 70 exploitations
- ↓ - 4 exploitations vs 2024
- 9,1 ha /exploitation ( ↑ + 1,7 ha vs 2024)

### Un rendement à nuancer

Le rendement technique baisse légèrement (- 0,4 t/ha) mais reste supérieur à la moyenne quinquennale. En revanche, le rendement économique baisse sensiblement en raison de nombreux abandons cette année (7 %).

Le volume global augmente de 11 % par rapport à 2024 et se situe au-dessus du volume moyen quinquennal (+ 2 355 t).

Résultats économiques 2025\*

Valeur nette agricole, récolte non déduite	8 492 €/ha
Semences	1 638 €/ha

\*hors bio

## Les autres légumes

On recense d'autres légumes que ceux présentés précédemment, mais dont le volume de production et le nombre d'OP productrices sont trop faibles pour pouvoir réaliser des synthèses détaillées par légume tout en garantissant la confidentialité des résultats.

	Autres légumes 2025		
	Surface semée ou plantée	Volume récolté	Surface abandonnée
2025 - France	3 130 ha	79 240 t nettes	4 %
VS 2024	↑ + 23 %	↓ - 1 %	Stable

### Une production en hausse continue

Au total, ce sont 25 autres légumes différents qui sont produits dans 9 OP. Les surfaces globales emblavées pour ces légumes sont une nouvelle fois en forte augmentation en 2025, avec une diversité d'espèces qui augmente pour la 3ème année consécutive. Ce sont les brocolis et les différents légumes grains qui portent majoritairement cette forte croissance générale calculée à + 23%.

Les surfaces les plus importantes concernent dans l'ordre les haricots rouges, les betteraves, les oignons, les mogettes, le persil, les fèves, la ciboulette, les edamames, les potirons & les potimarrons. Tous les autres légumes représentent chacun moins de 100 ha. Au niveau des volumes, les betteraves, les courgettes, les oignons, les courges et les herbes aromatiques représentent chacun des volumes significatifs. Les rendements sont en hausse pour certains légumes (courgettes, persil, poireaux) et en baisse pour d'autres (haricots grains, oseille, oignons, betteraves, courges). Les volumes récoltés sont cependant en baisse en 2025. La forte augmentation des surfaces (portée par des légumes grains à faibles rendements) ne permet pas de compenser la baisse des rendements et des surfaces en racines.

#### Les brocolis

##### Ample augmentation des surfaces...

Les surfaces consacrées aux brocolis augmentent considérablement en 2025 (+ 17 %), avec un nombre d'exploitations productrices également en hausse par rapport à 2024 (+ 15 exploitations). Cependant, la surface moyenne par exploitation baisse un peu par rapport à 2024 pour atteindre 7,4 ha/exploitation.

##### ...et des volumes !

Le rendement moyen national progresse (+ 10 %) et reste bien au-dessus de la moyenne quinquennale.

Les volumes récoltés augmentent en raison d'un bon rendement, de très faibles abandons et d'une augmentation des surfaces.

#### Les céleris raves

##### Maintien des surfaces...

Les emblavements en céleri-rave se stabilisent en 2025 par rapport à 2024, après une phase de progression. Le nombre d'exploitations productrices demeurant également stable sur la même période, la surface moyenne consacrée au céleri-rave par exploitation se maintient à 5 ha.

##### ... mais contraction des volumes

Le rendement moyen national recule de 2 t/ha, après avoir progressé de 5,6 t/ha l'an passé, et demeure inférieur à la moyenne quinquennale.

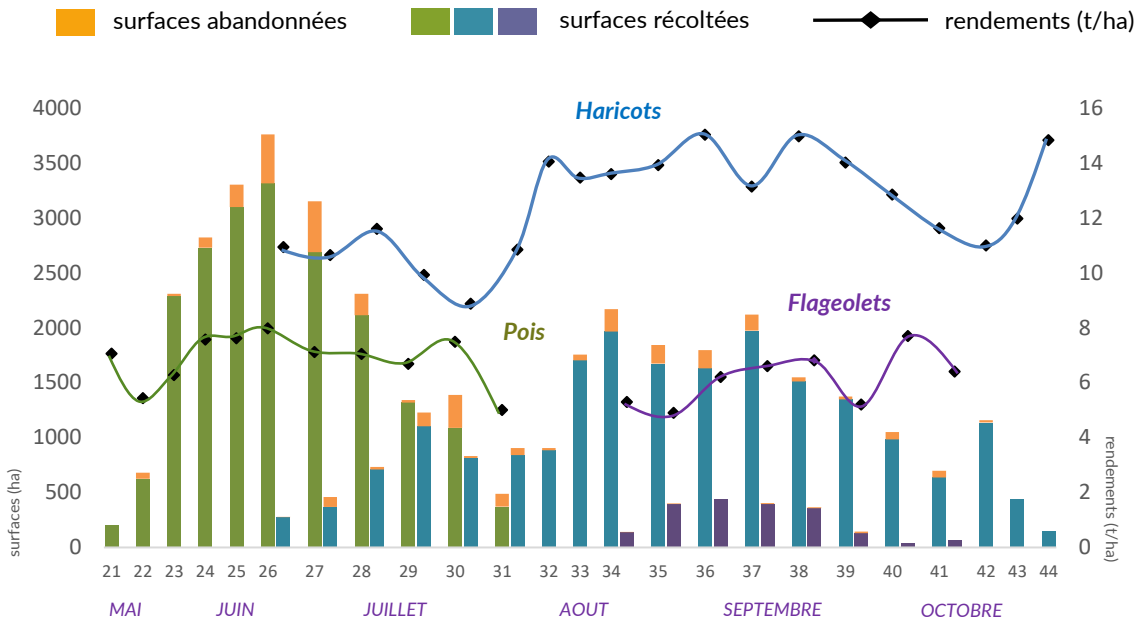
Quant au volume récolté, il s'établit à un niveau inférieur de 10 % à celui enregistré en 2024.

#### Légumes divers 2025 :

*Betteraves rouges, Butternut, Céleris branche, Cerfeuil, Choux de Bruxelles, Choux frisés, Choux verts de Milan, Choux rouges, Ciboulette, Coriandre, Courgettes, Edamame, Fèves, Haricots blancs, Haricots rouges, Mogettes, Oignons, Oseille, Panais, Persils plats et frisés, Poireaux, Pois chiches, Pois gourmands, Potimarrons & Potirons*

# Résumé de la campagne 2025

## Rythme des campagnes pois, haricots & flageolets - 2025



### Quelques faits marquants de campagne par grande famille de légumes

**Cucurbitacées :** Au cours de la campagne, une incidence élevée de viroses a été enregistrée sur de nombreuses parcelles. Les symptômes observés se caractérisent principalement par des phénomènes de brunissement et de marbrures foliaires, associés à un jaunissement des pédoncules. Ces atteintes virales ont perturbé le développement végétatif des plants, entraînant une réduction de la vigueur, et, in fine, une baisse significative des rendements par rapport à la campagne précédente pour l'ensemble des courges (potimarrons, butternut & potirons).

**Légumes racines :** Les épisodes météorologiques extrêmes, de plus en plus fréquents et intenses, ont perturbé tant les calendriers culturaux que les conditions de récolte et la qualité des productions. Les vagues de chaleur estivales ont entraîné des stress hydriques, altérant la qualité des légumes, notamment la fermeté des carottes. À l'inverse, les précipitations hivernales excessives ont rendu les sols difficilement praticables, compliquant et bousculant la récolte des betteraves, des panais et des poireaux. Pour ces multiples raisons météorologiques, la qualité de certains légumes s'est vue altérée (marbrures sur céleris raves, hernie sur navet, carottes véreuses...) et les volumes récoltés sont en baisse.

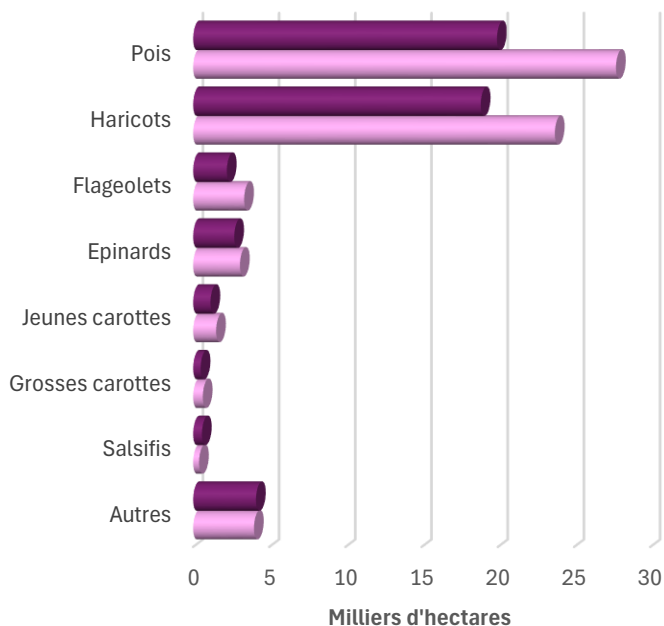
**Légumes fleurs & feuilles :** Là encore, la météo a impacté la qualité des légumes : difficulté des graines à lever et brunissement des feuilles d'épinards, altération de la colorimétrie des choux, moindres rendements en aromatiques...

**Légumineuses :** De nombreux cas de viroses observés sur flageolets ont entraîné un nanisme marqué ainsi qu'un jaunissement prononcé des feuilles, altérant significativement le développement végétatif. Par ailleurs, les fortes chaleurs enregistrées en culture de pois ont hâté les récoltes et conduit à des abandons, les outils industriels se trouvant dans l'incapacité d'absorber les volumes produits. S'agissant des haricots, ces épisodes de chaleur ont principalement affecté la qualité des productions, en modifiant notamment le rapport grains-gousses. Tous les légumes grains à l'exception des pois (haricots rouges, edamame, fèves, haricots verts & beurre, flageolets, pois chiches et pois gourmands) voient leurs rendements diminuer par rapport à 2024.

# Les prévisions de la campagne 2026

## 50 040 hectares prévus

Surfaces prévues :



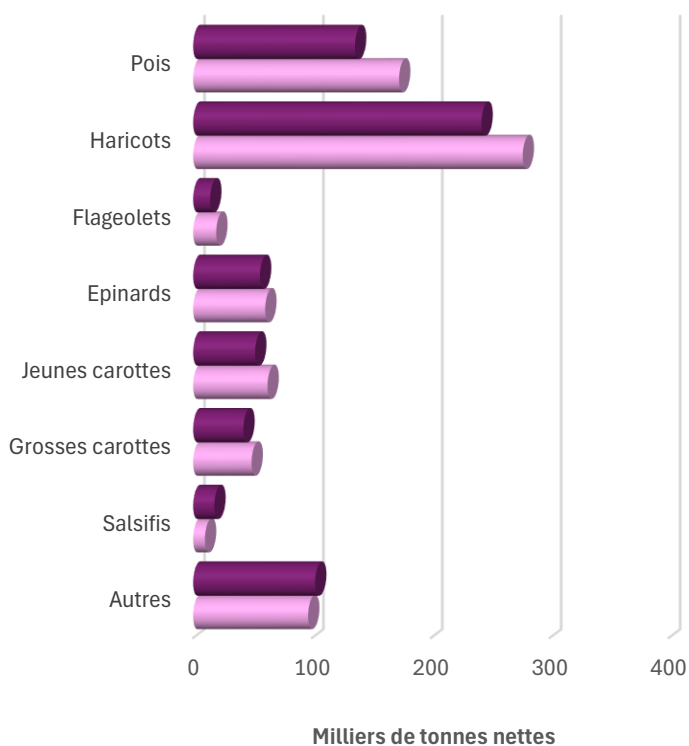
■ Moyennes 2021-2025   ■ Prévisions 2026

- Prévisions à la baisse, une nouvelle fois largement inférieures aux surfaces emblavées l'an passé ( ↓ - 10 %)
  - ↓ - 17 % pour le Sud-Ouest
  - ↓ - 16 % pour le Nord
  - ↑ + 4 % pour le Grand-Ouest
- 4,7 % des surfaces prévues en bio, ce qui représente 2 300 hectares
  - ↓ - 21 % vs moyenne 2021-2025
- Les hausses de surfaces par rapport à 2025 concernent seulement les flageolets, les salsifis, les autres haricots grains et certains petits légumes
- A l'inverse, les baisses de surfaces les plus notables sont enregistrées sur les 2 grands légumes
  - ↓ - 12 % en pois et en haricots vs surfaces semées en 2025

## 663 740 tonnes nettes prévues

- ↓ - 7 % par rapport aux prévisions 2025
- ↓ - 11 % par rapport à la moyenne 2021-2025
- Globalement, tous les volumes attendus diminuent à des degrés plus ou moins importants, sauf pour les salsifis et les autres légumes, en raison de l'augmentation continue des surfaces.
- Les rendements prévisionnels évoluent peu par rapport à ceux de 2025.
- Concernant les grands légumes, les évolutions des volumes bruts attendus par rapport aux réalisations de 2025 sont des ordres suivants : - 6 % en pois, - 6 % en haricots et + 24 % en flageolets.

Volumes







# LES LÉGUMIERS DE DEMAIN

La démarche de progrès durable de la filière  
des légumes en conserve et surgelés



44 rue d'Alésia TSA 61447 75158 PARIS cedex 14  
01 53 91 45 32 – [www.cenaldi.fr](http://www.cenaldi.fr)  
AOP nationale des légumes de plein champ pour l'industrie  
Siret : 510 046 956 00015 – code APE : 9499 Z